FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX MODELE DE DOCUMENT DE PROJET



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays: Chad	
TITRE DU PROJET : PROJET	D'APPUI A LA PROMOTION ET A LA PROTECTION DES DROITS DE
L'HOMME AU TCHAD (PROJET A	PPDH)
NUMERO de Projet / portail G	ateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :
Modalité de financement du	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds
PBF:	d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des
☐ IRF	organisations bénéficiaires):
	Fonds d'affectation spéciale national
	Fonds d'affectation spéciale régional
	Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences	bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par
l'agence chef de file), type d'org	ganisation (ONU, ONG etc.):
TI ACC A NACC III.	

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) au Tchad (chef de file); Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) au Tchad.

Le HCDH en tant qu'organisme chef de file de ce projet coordonnera avec le PNUD et impliquera d'autres agences (notamment l'UNICEF, l'HCR et l'UNFPA en fonction des initiatives concernant leurs mandats pour faciliter les synergies d'actions en lien avec le bureau de la Coordination Résidente (BCR) du Système des Nations Unies (SNU). Le HCDH assurera la coordination technique et le BCR, la coordination stratégique de toutes les parties prenantes.

Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :

Gouvernement et autorités locales: Ministère de la Justice et des Droits Humains (Ministère d'ancrage institutionnel); Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration; Ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion sociale; Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre; Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale; Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH); la Commission Nationale de Paix, de Réconciliation Nationale et de Cohésion Sociale (CONAPAR); l'Ordre des Avocats, les Bureaux d'accès aux droits et à la justice des ressorts des cinq Cours d'appel du Tchad; les services techniques déconcentrés (Gouvernement et privé), les autorités communales et administratives du 1^{er}, 8ème et 7ème arrondissements de N'Djamena, les acteurs de la chaîne pénale. (Officiers de police judiciaire, magistrats du siège et du parquet, agents pénitentiaires).

Autorités et OSC locales: l'Ordre des Avocats du Tchad; la Maison Nationale de la Femme (MNF), , les leaders communautaires, les autorités religieuses et traditionnelles de la ville de N'Djamena; les associations de victimes, de femmes et de jeunes, les radios et télévisions publiques, privées et communautaires, ainsi que les organisations de la société civile (OSC), entre autres Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture (ACAT Tchad), La Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT); Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF), Public Interest of Law Tchad (PILC), le Conseil National de la Jeunesse du Tchad (CNJT), la Coordination Nationale des Jeunes pour la Paix et le Développement au Tchad (CONAJEPDT) et le Collectif des Associations et Mouvements des Jeunes au Tchad (CAMOJET), et Cellule de Liaison et d'information des Associations Féminines (CELIAF).

Durée du projet en mois ^{1 2} : 24 mois
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : N'Djamena, Mongo,
Moundou, Abeche, Sarh (ressorts des cinq Cours d'appel du Tchad). Les chefs-lieux de provinces (villes) qui
hébergent les sièges des cinq (5) Cours d'Appel du pays et plus largement les localités qui hébergent les
juridictions et parquets inférieurs seront ciblés.
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :
☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³
☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴
Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien
de la paix)
Projet transfrontalier ou régional
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire):
HCDH Tchad: \$ 2 400 000
PNUD Tchad: \$ 1 600 000
Total PBF: \$ 4 000 000
*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) : Des efforts de mobilisation des ressources supplémentaires seront entrepris. La piste de *l'Africa Facility to support Inclusive Transition* (AFSIT) du PNUD Afrique et d'autres bailleurs seront exploites en plus des fonds propres du PNUD (TRAC) qui seront mobilisés notamment à travers *le Projet Promouvoir une Transition Responsable, Inclusive et Pacifique*

d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.

 PBF 1ère tranche (50%):
 PBF 2ème tranche* (50 %):

 HCDH: \$ 1.200.000
 HCDH: \$ 1.200.000

 PNUD: \$ 800.000
 PNUD: \$ 800.000

 Total: \$ 2.000.000
 Total: \$ 2.000.000

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer

les résultats et les extrants): Ce projet entend contribuer au renforcement des capacités des autorités et acteurs nationaux et locaux en matière de protection et de promotion des droits humains en général et à l'accroissement de la protection des populations, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes handicapées contre le risque de violations des droits humains au Tchad. De manière spécifique, le projet va permettre d'appuyer les engagements pris dans le cadre du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) et auxquels a souscrit le gouvernement tchadien, notamment le processus d'établissement de la commission "Vérité – Pardon – Réparation – Réconciliation", tel que prévu dans l'Accord de paix de Doha (Article 2.2.18.10) ainsi que dans les recommandations du DNIS sur la justice, la protection et la promotion des droits humains au Tchad, à travers le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), du Ministère de la Justice et des Droits humains (MJDH), ainsi que celui de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (MRNCS), des Organisations de la Société Civile (OSC) et des acteurs judiciaires. Le projet permettra également au HCDH et au PNUD d'appuyer le Gouvernement tchadien dans l'amélioration du système de protection à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'éducation et de sensibilisation aux droits humains ainsi que de protection des victimes et témoins des violations de ces droits. Le projet proposera également des solutions aux défis liés à la circulation des discours de haine ainsi qu'à la diffusion de fausses nouvelles notamment au travers des réseaux sociaux.

¹ La durée maximum des projets IRF est de 24 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

Les activités, les résultats et la démarche partenariale du projet sont le résultat d'engagements et de consultations cohérents qui ont eu lieu à plusieurs niveaux, avant et après le lancement en decembre 2022 de la feuille de route révisée du Gouvernement d'Union Nationale (post-DNIS).

L'engagement des partenaires et des structures gouvernementales nationaux et locaux s'est poursuivi de façon bilatérale à travers la mission d'évaluation de la première phase de la transition conduite par le PNUD en décembre 2022. La mission a rencontré le Premier Ministre, les Ministères de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale, de la Justice et des Droits Humains, de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Bonne Gouvernance; le Haut Comité de pilotage chargé du suivi de la mise en œuvre des recommandations du DNIS, les groupes religieux, les groupes de réflexion, les influenceurs, les groupes de jeunes et de femmes, ainsi que les partenaires techniques et financiers contribuant au Basket Fund de la transition, y compris l'Union Africaine. Le HCDH a, pour sa part, organisé plusieurs rencontres avec les Ministères de la Justice et des Droits humains et de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale dont les orientations irriguent la présente note. De plus, divers échanges et rencontres ont eu lieu, entre autres avec des représentants du Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration (MSPI), du Ministère des Armées, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (MDNACVG), du Ministère de la Réconciliation Nationale, du Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale (MGSN), la CNDH, l'Ordre des Avocats du Tchad, ainsi que d'autres parties prenantes tant au niveau national que local dans les zones de mise en œuvre du projet (N'Djamena, Abeche, Moundou, Mongo et Sarh). Ces différentes rencontres visaient principalement à définir les grands axes, à renforcer le partenariat et à impliquer davantage les parties prenantes dans la définition des actions du projet dans les zones d'intervention.

L'engagement collectif de l'équipe pays des Nations Unies à l'instar du BCR et le PBSO, s'est traduit par des rencontres régulières des agences sœurs des Nations Unies au Tchad à travers des réunions de l'Equipe Pays (UNCT) et de Programme Management Team (PMT) au cours desquelles les échanges et partages d'informations sur les activités tant stratégiques que programmatiques des agences sont abordées sous le leadership de la Coordonnatrice Résidente. Le projet a été, en outre, soumis à l'examen critique du Comité de Pilotage PBF du Tchad.

L'engagement des organisations de jeunes et de femmes (CNJT), des Associations de défense des droits humains (ADH) ainsi que de la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et des médias a permis de mieux cadrer l'état des besoins mais aussi les attentes. A ce sujet, des réunions d'informations et de cadrage ont été organisées avec ces acteurs ci-dessus en vue de recueillir leurs points de vue, de peaufiner les grands axes d'intervention ainsi que d'arrimer ces différents points aux objectifs du projet.

Enfin, les consultations ont inclus les médias à travers la Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel (HAMA) en raison de leur importance capitale dans le dispositif de lutte contre les discours de haine et les fausses nouvelles qui sont au cœur du résultat 3 du présent projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : _2_

Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 30,98% du budget (\$1.239.000.00) sera directement utilisé pour des activités destinées à promouvoir l'inclusion et, la participation et l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes.

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶: Malgré l'existence de plusieurs stratégies et politiques sectorielles, la protection des droits humains en général, et des droits des femmes en particulier, demeure un véritable défi au Tchad. Par exemple, le secteur de la justice tchadienne se distingue par une cécité au genre à double titre. En termes de représentation, les femmes ne représentent que 7,10 % des effectifs du ministère de la justice en 2017 selon le plus récent Annuaire statistique de la justice, soit 240 sur 3144 en violation totale des dispositions relatives à la loi garantissant la parité dans les fonctions électives et nominatives (renforcée par son décret d'application N°0433 /PR/MFPPE/ du 5 mars 2021). A cet effet, une étude sur l'accès des femmes à la justice et leur représentativité au niveau des hautes fonctions judiciaires sera diligentée afin de contribuer au renforcement de la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des jeunes filles. En outre, des activités de plaidoyer et de mentoring sont également envisagées dans ce cadre. A cela s'ajoute une faible prise en compte du genre aussi bien dans les textes de loi peu alignés sur les standards internationaux que dans les services aux justiciables. A ce jour, le Tchad ne dispose pas de code de la famille ; sur le plan procédural, l'éloignement des juridictions accroit les risques d'intimidation, de traumatisme voire de représailles des victimes de VBG par leurs bourreaux. Depuis avril 2021, le Tchad est dans une période de transition politique et institutionnelle qui offre une opportunité à travers ce projet pour l'intégration des droits humains, notamment l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, dans les réformes politiques et pratiques de l'Etat et de ses démembrements. Les feuilles de route successives du gouvernement de transition ont inclus des produits sur les droits humains et l'état de droit. Par ailleurs, le Tchad dispose d'une Politique Nationale Genre assortie d'un Plan d'action quinquennal 2019-2023 dont l'un des mécanismes institutionnels de suivi, contrôle et évaluation, l'Observatoire de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre, a été créé par décret présidentiel en juillet 2022. De plus, le Plan d'Action National pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 adopté en janvier 2023 prend en compte dans ses axes protection et participation, les aspects relatifs à la prévention et la lutte contre les violences basées sur le genre, mais également de participation de la femme aux processus de paix. Aussi, la FAO, le HCDH et l'UNFPA appuient l'opérationnalisation de l'Observatoire de la promotion de l'égalité et de l'équité de genre (OPEG) dont le travail vise à amener les autorités gouvernementales à prendre en compte la participation des femmes et améliorer leur représentativité dans les instances de décision y compris dans le secteur judiciaire. Ceci se fait à la faveur d'un autre projet financé par le PBSO.

Dans le cadre du présent projet, les activités ci-après seront consacrées en grande partie à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes :

- Réalisation d'une étude approfondie sur l'accès à la justice par les femmes tchadiennes et la sensibilité de la justice aux besoins spécifique des femmes
- Appui à la mise en place et au renforcement des capacités techniques et logistiques des cellules spéciales de traitement des cas de VBG au sein des parquets et de la police judiciaire dans le but de renforcer la lutte contre l'impunité des VBG et l'accès à la justice pour les victimes;
- Octroi des subventions au Barreau et OSC de défense des droits humains, principalement des cliniques juridiques, pour l'assistance psychosociale, juridique et judiciaire gratuite des victimes et témoins des violations des Droits Humains et des cas de Violences Basées sur le Genre en s'appuyant sur les Centres Intégrés de Services Multisectoriels⁸ (CISM) pour leur prise en charge holistique (psycho-sociale, médicale, juridique et judiciaire, réinsertion scolaire et socioéconomique);
- Appui aux acteurs judiciaires, notamment les juridictions militaires⁹ et le Barreau du Tchad dans la vulgarisation du nouveau code d'organisation de la justice militaire au Tchad, adopté le 26 avril 2022, par le Conseil national

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre 7 L'annuaire des statistiques de la justice n'a pas été mis à jour depuis 2017.

⁸ Les Centres de services intégrés multisectoriels (CISM) permettent de fournir un paquet de services holistiques (psycho-social, médical, juridique et judiciaire, réinsertion scolaire et socioéconomique) pour la prise en charge des survivant.es de VBG. Le Tchad a bénéficié d'une mission d'échanges d'expériences en RDC (avec l'appui du PNUD et du FNUAP) qui est un cas d'école en la matière ayant démontré que cette approche holistique est non seulement possible mais aussi plus efficace que l'approche par silo. La mise en place des CISM au Tchad est l'une des initiatives de réplication de l'expérience de la RDC, qui est adossée à un mémorandum d'entente entre les ministères concernés (dont celui de la Justice et du Genre) et 3 Agences UN. Il y a actuellement 4 CISM à N'Djaména et 3 dans les provinces (Sarh, Moundou, Doba). Le volet réinsertion qui est actuellement le maillon le plus faible pourra être développé à travers ce projet, tout en renforçant les autres, notamment le juridique/judiciaire dans un effort conjoint PNUD et HCDH.

⁹ L'appui aux juridictions militaires en cours d'installation contribuera également à lutter contre l'impunité des violations des DH commises par les hommes en uniformes

- de transition (CNT). L'effectivité de ces juridictions contribuera au GEWE dans la mesure où les femmes constituent le plus grand nombre de victimes des violations attribuables aux FDS mais aussi, des femmes peuvent être à la fois victimes et auteures de violations dans certains cas.
- Appui à la mise en place et l'opérationnalisation de cellules VBG dans la justice militaire (composées de magistrats et OPJ militaires hommes et femmes)
- Appui à l'élaboration de textes légaux et règlementaires sensibles au genre portant organisation et fonctionnement de la justice militaire dans les cinq (5) Cours d'Appel
- Soutien à l'impression et à la vulgarisation de textes précités auprès des forces de défense et de sécurité et OSC de femmes
- Appui à la tenue des consultations nationales et l'organisation d'un atelier de présentation et de validation du plan stratégique des consultations nationales pour la mise en place de la Commission Vérité Pardon Réparation Réconciliation dans une démarche inclusive permettant la pleine participation et le leadership des femmes et des jeunes filles et la prise en compte du genre dans la mise en œuvre du mandat de la Commission.
- Appui à la vulgarisation des résultats des consultations précitées en Français, Arabe avec une attention particulière sur les femmes et les jeunes filles et en Braille pour les personnes vivant avec un handicap visuel;
- Appui au renforcement des capacités des membres de la Commission Vérité Pardon Réparation et Réconciliation dans les domaines identifiés à l'issue du programme de consultations nationales, avec un focus sur la prise en compte du genre dans la mise en œuvre de leurs responsabilités.
- Octroi d'une subvention à la CNDH pour conduire des missions de monitoring, d'enquêtes et de prévention de la torture dans les lieux de détention ainsi que le monitoring de la situation générale des droits humains avec un accent particulier sur les cas de VBG soutenues par des plaidoyers auprès des autorités judiciaires, sécuritaires et administratives;
- Renforcement des capacités techniques de la CNDH, en matière de surveillance, d'établissement des faits, de rapportage et de plaidoyer sur les violations graves des droits humains avec un accent particulier sur les VSBG, aux atteintes à la liberté d'expression et les droits des personnes vivant avec un handicap dans les ressorts des 5 Cours d'appel (Abéché, Mongo, N'Djamena, Moundou et Sarh).

Degré de risque du projet¹⁰: _1_

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement¹¹): ___(1.2) Etat de droit___

Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue : Sur la base des leçons apprises de la mise en œuvre du cadre de coopération en cours, les Nations Unies au Tchad priorisent les actions humanitaires et de développement inclusif et durable dans le cadre d'une approche Nexus (Actions Humanitaires - Développement – Paix) en appui aux priorités nationales déclinées dans la Vision 2030 « *le Tchad que nous voulons* ». Le processus de l'élaboration du nouveau Plan cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable au Tchad (UNSDCF 2024-2026) est un des éléments importants de la concertation entre Agences UN. En effet, la 3ème Priorité stratégique du cadre de coopération du système des Nations Unies et Tchad 2024 – 2026, relative à la Gouvernance, Paix et Sécurité prévoit que les populations, en particulier les groupes les plus vulnérables, jouissent pleinement de l'Etat de droit, de la cohésion sociale et de la paix d'ici à fin 2026. Le présent projet cadre avec le Produit 2 de ladite Priorité stratégique à savoir "Les institutions étatiques et non étatiques en charge de la protection des droits

dont les poursuites sont difficilement déclenchées ou presque jamais. Les juridictions militaires en question ne sont pas d'exception car répondant aux critères de respect du double degré de juridiction et du droit d'être jugé par son juge naturel pour les militaires ou assimilés. Par ailleurs, l'appui à ces juridictions dans le cadre de ce projet contribuera également au GEWE dans la mesure où les femmes peuvent être à la fois victimes et/ou auteures des violations des DH commises par les FDS.

¹⁰ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

^{1 =} risque moyen pour la réalisation des résultats

^{2 =} risque élevé pour la réalisation des résultats

^{11 (1.1)} Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

^(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

^(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

^(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

humains et de l'administration de la justice disposent des capacités institutionnelles et opérationnelles renforcées pour offrir des services juridiques et judiciaires de qualité, et assurer la protection des droits humains."

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue : Les secteurs de l'égalité de genre, de la paix, de la justice et de l'emploi, correspondant aux ODD 5, 6, 13, 2, 16 et 8, constituent des priorités pour le système des Nations Unies au Tchad, bien que l'ensemble des 17 objectifs de développement soient adressés à différents degrés. Spécifiquement, le présent projet contribuera à atteindre l'Objectif 16 sur Paix, justice et institutions efficaces qui vise la Promotion de sociétés pacifiques et inclusives, l'accès à la justice pour tous et le renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux et de l'Objectif 5 sur l'Égalité entre les sexes. L'égalité des sexes n'est pas seulement un droit fondamental de la personne, mais aussi un fondement nécessaire pour l'instauration d'un monde pacifique, prospère et durable. Sur ce point, il convient de relever que l'État de droit et le développement sont étroitement liés et se renforcent mutuellement, ce qui les rend essentiels pour le développement durable au niveau national et international. Ainsi, promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ; réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants, et mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, trouvent leur sens.

Type de demande :	Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements
	pertinents et fournir une brève justification à la fin du
Nouveau projet : 🖂	document:
Révision de projet :	
	Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en
	mois:
	Changement de résultat / sujet :
	Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou
	augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :
	Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par
	agence bénéficiaire :
	USD XXXXX
	Brève justification de la révision :
	NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du
	document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure
	également un nouveau cadre de résultats et un budget en
	indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans
	modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront
	requises.
	1 1

SIGNATURES DU PROJET:



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

Depuis avril 2021, le Tchad est entré dans une ère de transition depuis la disparition de l'ancien président de la République, le Maréchal Idriss Déby Itno. Suite au refus du président de l'Assemblée nationale d'assurer la vacance du pouvoir, un Conseil Militaire de Transition (CMT) composé de quinze (15) officiers généraux a été créé avec à sa tête, le Général Mahamat Idriss DEBY ITNO, fils du défunt président, suivi de la dissolution du Parlement et de la suspension de la Constitution. Un Gouvernement de transition a été formé. Quelques mois plus tard, un Conseil National de Transition (CNT), sorte de parlement de transition, a vu le jour. Le CMT a promulgué une charte pour une transition de 18 mois. A l'issue de cette période de transition, un dialogue national et des élections devaient être organisés pour le retour à un ordre constitutionnel. Le 8 octobre 2022, à l'issue du DNIS, la transition politique qui était initialement prévue pour 18 mois, d'avril 2021 à septembre 2022, a été finalement prolongée jusqu'à octobre 2024 et le CMT a été entre temps dissout. A l'issue du DNIS, la Charte de Transition a été révisée en décembre 2022 et le Général DEBY ITNO désigné Président de Transition pour une nouvelle phase de 24 mois.

Dans le cadre de la transition en cours et étant donné que le Tchad a longtemps connu plusieurs conflits prolongés à travers tout le territoire national 12, les autorités de transition se sont engagées à honorer non seulement l'ensemble des engagements internationaux pris antérieurement par le Tchad mais aussi à mettre en œuvre les recommandations du DNIS en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel au Tchad dans les meilleures conditions possibles. La situation au Tchad est telle que les différents conflits ont occasionné des violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire le plus souvent en toute impunité pour les auteurs présumés. Pour cause, l'inefficacité des services judiciaires offerts aux victimes de ces violations. Cette inefficacité est due à la faiblesse ou à l'inexistence de moyens matérielles et logistiques à la disposition de l'administration de la justice. Aussi, l'absence d'une justice militaire opérationnelle alors que la plupart des violations sont attribuables aux forces de défense et de sécurité et que la justice civile manque de soutien légal quant à poursuivre ces officiers sans le risque de représailles. Les victimes aussi sont dans la plupart des cas réticentes à saisir la justice pour demander justice et réparation de peur de représailles de la part des forces de défense et de sécurité dans un pays où il n'existe pratiquement pas de mécanismes spécifiques de protection des victimes et témoins de violations des droits de l'homme ou de protection des défenseurs des droits de l'homme. Il est à noter que les jeunes et les femmes constituent le plus souvent le plus grand nombre de victimes des graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire au Tchad. Ces jeunes de moins de 35 ans sont en général impliqués dans les conflits inter et intra-communautaires ou dans les manifestations publiques contre les autorités pour réclamer leurs droits ou contester des décisions qui les touchent. Ces jeunes hommes et femmes sont le plus souvent les victimes des violations des droits de l'homme comme c'était le cas en octobre 2022 lors d'une répression violente d'une manifestation publique contre les décisions du DNIS à Ndjamena et dans d'autres villes du pays (voir rapport CNDH de février 2023).

Malgré la volonté affichée du gouvernement d'union nationale de transition de respecter les libertés fondamentales, de multiples cas de violations des droits humains persistent, y inclus perpétrés par le gouvernement de transition et les forces de sécurités et de défense. La situation sécuritaire et des droits humains s'est davantage dégradée lorsque le 20 octobre 2022, des manifestations organisées par l'opposition dans plusieurs grandes villes du Tchad contre la prolongation de la période de transition en cours, ont été violemment réprimées par les forces de l'ordre faisant au moins 128 morts par balles et plusieurs blessés parmi les manifestants selon plusieurs sources, notamment le rapport de la CNDH publié en février 2023. Des centaines de personnes auraient

¹² Affrontements entre l'armée nationale et les groupes armés rebelles au nord, les conflits intercommunautaires et intracommunautaires au sud et au centre, les conflits agriculteurs et éleveurs à travers le territoire national, les conflits autour des zones d'exploitation des ressources naturelles au nord du pays, le terrorisme dans le Lac à l'ouest du pays, l'afflux de réfugiés des pays voisins et déplacés internes à l'est du pays et un régime autoritaire depuis plus d'une trentaine d'années.

été arrêtées de manière arbitraire dans de nombreux cas, par les forces de sécurité, d'autres portées disparuespendant et après les manifestations, et d'autres encore ont été brutalisés par les FDS dans les mêmes circonstances¹³. Les experts indépendants de l'ONU (Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et d'association) et de l'Union Africaine (Rapporteur spécial de la Commission africaine sur les droits de l'Homme et des peuples sur les droits des défenseurs des droits humains et Point focal sur les représailles) ont condamné fermement le recours à la force meurtrière par les forces de l'ordre, et ont déploré des rapports faisant état d'actes violents de la part des manifestants suite à cette répression létale. Ces experts se sont profondément préoccupés par le fait que des centaines de personnes aient été arrêtées arbitrairement pour avoir exercé leur droit de se réunir pacifiquement. A cet égard, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme¹⁴, a déploré le recours à la force létale contre les manifestants dans plusieurs villes du Tchad, y compris les tirs de balles réelles, qui ont fait plusieurs morts et demandé que les autorités tchadiennes mènent des enquêtes et poursuivent les présumés responsables de ces actes. D'autres sources telles que la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) du Tchad (à travers son rapport publié le 21 février 2023¹⁵) et des ONG des droits humains, l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), Human Rights Watch (HRW) et Amnesty International (AI), ont dénoncé ces allégations de violations des droits de l'homme dans leurs différents rapports. Par ailleurs, après ces incidents, le gouvernement tchadien a pris des mesures de durcissement visant à restreindre considérablement les libertés fondamentales liées à l'espace démocratique. Par exemple, l'arrêté du ministère de l'Administration du territoire décidant de la suspension de sept partis politiques (Les Transformateurs, le Front AKHADOUM, le Rassemblement pour la Justice et l'Égalité des Tchadiens (RAJET) et le Parti des Démocrates pour le Renouveau (PDR), sur la base de violation des articles 56 et 59 de la loi nº032, troubles à l'ordre public et à la sécurité de nature à porter atteinte à la sureté de l'État et au bon fonctionnement des Institutions républicaines ; et l'arrêté du même ministère annonçant l'interdiction des activités de la Coalition des actions citoyennes Wakit Tamma. En plus, des cas d'enlèvements des membres des OSC, attribuables aux forces de sécurité et des milices proches du pouvoir, ont été signalés à travers tout le payson le constitue que les conséquences des activités terroristes provoquant des déplacements incessants de la population principalement dans la province du Lac, ainsi que des restrictions de mouvement et d'accès aux zones de pêche et de culture. Dans ce contexte, les conflits intercommunautaires et les divergences politiques continuent d'alimenter la propagation de discours de haine dans les médias traditionnels et modernes de sorte à mettre à mal la cohésion sociale et le vivre ensemble des Tchadiens et des Tchadiennes. Par ailleurs, dans les zones déjà affaiblies par de multiples crises sociales et sécuritaires, les conflits communautaires sont davantage alimentés par les effets du changement climatique, non seulement entre les agriculteurs et les éleveurs, mais aussi entre les communautés locales et les personnes déplacées internes (PDI) et les réfugiés. Ceci expose également les communautés (locales, autochtones, déplacées et réfugiées) aux violences sexistes et sexuelles en raison de la perte de leurs moyens de subsistance (pêche, agriculture, élevage, petites entreprises) et de la pression exercée sur les ressources naturelles (eau, terre, pâturage, biomasse) qui se raréfient). En outre, au cœur de ces crises multiples et complexes, les femmes et filles jouent des rôles variés, étant d'une part victimes ou auteures d'actes de violences et d'autre part,

_

¹³ D'après la CNDH, le Procureur de la République, qui s'est saisi de l'affaire, a selon ses propres dires fait arrêter six-centvingt et un (621) manifestants transférés par les FDS à la prison de haute sécurité de Koro-Toro, située à plus de 600 km de la capitale. Ils ont été accusés de troubles à l'ordre public, de destructions de biens, d'attroupements non autorisés, etc. Au cours de l'audience foraine tenue fin novembre et début décembre 2022 à Koro-Toro et en l'absence des avocats de la défense qui ont boycotté le procès pour violation des droits des prévenus et le non-respect des procédures, cent trente-neuf (139) prisonniers ont été libérés, dont cinquante-neuf (59) pour infractions non constituées et quatre-vingts (80) autres ont été condamnés avec sursis, puis ramenés à N'Djaména, le 11 décembre 2022.

¹⁴ Authorities respond violently to protests | OHCHR

¹⁵ Rapport d'enquête de la Commission Nationale des Droits de l'Homme du Tchad sur les manifestations du 20 octobre 2022, CNDH 21 février 2023, 85 pages

¹⁶ Conseil des droits de l'homme, « Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Tchad », UN doc no : A/HRC/40/15 (28 décembre 2018); Voir aussi OMCT, Rapport d'enquête sur la répression sanglante des manifestations du 20 octobre 2022 au Tchad, https://www.omct.org/site-resources/files/Rapport-Tchad-OMCT-LTDH-_-Avril-2023.pdf).

¹⁷ A cet égard, le HCDH a mené une étude sur « le droit à l'alimentation et les conflits entre agriculteurs-éleveurs au Tchad », parue en janvier 2023. Cette étude qui a été élaborée sur la base des contributions fournies par deux consultants nationaux (un expert agro-pastoral et une experte en droits de l'homme), un consultant international (expert praticien des ressources naturelles), et plusieurs spécialistes des droits de l'homme du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme, y inclus une économiste et une experte en droit à l'alimentation, examine la situation actuelle par rapport à la jouissance du droit à l'alimentation pour les communautés d'agriculteurs et d'éleveurs au Tchad et propose des recommandations pour que l'État, en améliorant le respect, la protection et la mise en œuvre de ce droit, puisse - en coopération avec les autres acteurs impliqués - contribuer à une réduction sensible des conflits entre ces deux communautés. Le rapport final de cette étude est disponible et peut être consulté en marge du présent document.

artisanes de la paix et médiatrices, tel que reconnu dans le Plan d'action national sur la Résolution 1325, Femmes, paix et sécurité (2023-2027).

² Les femmes de tous âges subissent de plein fouet les violences des groupes armés non-étatiques, y compris le recours à la violence sexuelle et à l'esclavage pour saper leurs libertés et droits essentiels. En revanche, compte tenu de leur vulnérabilité, pauvreté, et situation de dépendance, elles jouent également le rôle d'actrices dans les conflits armés. Selon une enquête du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE), dans le bassin du Lac Tchad, le groupe armé Boko-Haram comptait en 2019 environ 5 260 femmes, soit 42,7 pourcents de son effectif.¹⁸.

Outre qu'elles soient victimes ou actrices dans les conflits, les femmes tchadiennes se distinguent également par leur engagement dans les efforts de prévention et de résolution des conflits tant au niveau communautaire, provincial et national. Plusieurs initiatives des organisations de la société civile nationales notamment la CELIAF rentrent bien dans le cadre de la résolution 1325.

Il s'agit entre autres d'un symposium national des femmes sur la paix et la sécurité durable au Tchad en juin 2021, de la conférence sur le thème : « Le rôle et la place de la femme dans les questions de paix et de sécurité pendant et après la transition ». Un forum des femmes leaders sur la participation des femmes aux processus et mécanismes de paix et le renforcement du leadership des femmes pour la consolidation de la paix et un atelier de planification de la participation des femmes au Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS). La contribution substantielle des femmes lors du DNIS s'est matérialisé par la mise en place d'une Women Situation Room qui a servi de cadre de concertation des femmes pour mieux faire avancer la cause de la paix et de la dimension genre dans le processus de pacification du pays.

Sur un autre plan, mais en rapport avec le contexte sociopolitique qui prévaut dans le pays, les défenseur(e)s des droits humains¹⁹, les journalistes et autres acteurs des médias dans l'ensemble mènent leurs activités de promotion et de protection de ces droits dans un environnement très peu sécurisé. Ces dernier(e)s sont assimilé(e)s généralement à des opposants politiques et peinent à effectuer leur travail en toute sérénité en raison des actes d'intimidation et de menaces par les forces de sécurité tchadiennes²⁰. Lors de son Examen Périodique Universel (EPU) en 2018²¹, le Tchad a apporté son soutien à plusieurs recommandations relatives aux problèmes de violations des droits humains récurrentes dans le pays²² y inclus relatives à la promotion de l'égalité de genre. Bien que des lois aient été votées pour mener des réformes de la CNDH, afin de renforcer son indépendance et son efficacité, conformément aux Principes de Paris, force est de constater que celle-ci fait face aux défis d'allocations des ressources nécessaires au plein exercice de ses compétences. Bien que le financement du fonctionnement de la CNDH soit normalement prévu dans le budget de l'Etat, les crédits budgétaires/fonds ne sont pas souvent libérés en conséquence. Cet état de choses oblige la CNDH à recourir aux partenaires techniques et financiers (PTF) pour le financement de son fonctionnement ainsi que des activités. Le projet pourrait appuver la CNDH en vue de développer des stratégies de mobilisation des ressources et de développement des partenariats. Des plaidoyers pourraient également être menées auprès du Gouvernement pour la libération régulière des crédits budgétaires alloués à la Commission.

En outre, en dépit des engagements du Gouvernement tchadien concernant les mesures nécessaires pour garantir la protection des défenseurs des droits humains et des journalistes, et faire en sorte que tout acte d'intimidation et de violence à leur encontre fasse l'objet d'une enquête et soit sanctionné, il reste qu'ils soient matérialisés par des actes concrets et une redevabilité sur ce sujet. Plus généralement, en termes de liberté d'expression, le pays occupe

²¹ Conseil des droits de l'homme, « Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel : Tchad », UN doc no : A/HRC/40/15 (28 décembre 2018).

¹⁸ GNWP, PAN 1325 de la Résolution 1325 du Tchad, Janvier 2023, Disponible sur : https://gnwp.org/wpcontent/uploads/PAN-1325-au-Tchad_version-finale_17-janvier-2023-2.pdf

¹⁹ L'intervention s'articulera sur un projet du HCDH Tchad en cours sur la protection des Défenseurs des Droits de l'Homme et financé par l'Union Européenne. Aussi le bureau pays appuie les efforts du gouvernement tchadien à mettre en place un arsenal juridique en la matière, à travers l'adoption d'un projet de loi sur la protection des DDH

²⁰ Voir le Rapport de l'OMCT, op. cit.

²² Il s'agit entre autres de « Mener des enquêtes au sujet des violations des droits humains commises par des membres des forces de sécurité et traduire les responsables en justice »; « Prendre des mesures pour garantir l'accès à la justice pour les victimes de (...) violences basées sur le genre (...) et veiller à ce que les allégations de tels actes fassent l'objet d'enquêtes et que les auteurs soient poursuivis et punis ».

la 47^e position sur 54 pays en 2022 (Rapport Mo Ibrahim) avec un score global de 53.73 d'après Reporter Sans Frontières ²³ en raison de plusieurs dispositions législatives contraires aux standards internationaux mais également de la répression dont sont l'objet les journalistes et lanceurs d'alerte.

Malgré l'existence de plusieurs stratégies et politiques sectorielles, l'accès à une justice efficace, transparente, impartiale et respectueuse des droits humains demeure un véritable défi au Tchad. L'indépendance de la justice est sans cesse remise en cause par la société civile et une bonne partie de la population qui témoigne une véritable méfiance à l'égard de celle-ci. Les résultats de l'indice Mo Ibrahim de 2022 placent le pays à la 47° position sur 54 Etats en Afrique en matière d'impartialité de la justice et d'égalité devant la loi. Outre les critiques sur son manque d'indépendance, la justice tchadienne présente des faiblesses structurelles qui produisent constamment des violations des droits des justiciables. Ces faiblesses sont notamment liées au nombre limité d'institutions judiciaires²⁴ et pénitentiaires, au manque de processus métiers efficaces et d'outils de travail harmonisés, le déficit de redevabilité et de rendement des acteurs judiciaires et des juridictions. A ce propos, le Comité des Nations Unies contre la Torture a fait état, à travers une note datée de novembre 2022 de la prévalence de la violence sur les détenu(e)s dans les prisons tchadiennes (Voir https://www.ohchr.org/fr/press-releases/2022/11/dialogue-chad-experts-committee-against-torture-praise-chads-contribution).

Les violations des droits de l'homme sont à l'origine des conflits et de l'insécurité qui, à leur tour, entraînent invariablement de nouvelles violations des droits de l'homme. Le manque de respect des normes internationales des droits de l'homme et l'incapacité à protéger les droits de l'homme affaiblissent les efforts menés en faveur de l'établissement, du maintien et de la consolidation de la paix.

La justice tchadienne se distingue également par une cécité au genre à double titre. En termes de représentation, les femmes ne représentent que 7,10% des effectifs du ministère de la justice en 2017, soit 240 sur 3144 en violation totale des dispositions relatives à la loi garantissant la parité dans les fonctions électives et nominatives (renforcée par son décret d'application N°0433 /PR/MFPPE/du 5mars 2021). A cela s'ajoute une faible prise en compte du genre aussi bien dans les textes de loi peu alignés sur les standards internationaux que dans les services aux justiciables. A titre illustratif, le pays ne dispose pas encore de code des personnes et de la famille ; sur le plan procédural, des mesures fortes à l'instar des mesures palliatives à l'éloignement des juridictions, ce qui accroit les risques d'intimidation, de traumatisme voire de représailles contre les victimes de Violence basée sur le genre par leurs bourreaux²⁵.

L'analyse des médias faite par International Crisis Group (ICG) de février à juin 2022²⁶ montre qu'ils ont eu des effets très bénéfiques mais qu'ils présentent des risques significatifs. Les plateformes en ligne encouragent effectivement les citoyens à participer à la vie politique et leur fournissent un cadre de discussion qui leur permet d'encourager le transfert du pouvoir aux civils à travers l'organisation de nouvelles élections. Cependant, comme l'a relevé Crisis Group, les publications postées sur Internet ont également servi à proférer des menaces directes, amplifier les divisions ethniques et nourrir l'agitation sociale, souvent en mettant en avant des informations volontairement mensongères, une pratique relevant de la désinformation. Face à la propagation des fausses informations et des messages haineux mettant à mal la cohésion sociale et l'acceptation de l'autre y compris la misogynie et le tribalisme dans le pays, le projet propose de renforcer les capacités des acteurs judiciaires, de la société civile et des acteurs des médias afin de lutter contre le discours de haine principalement dans les médias formels les plus utilisés ainsi que sur les réseaux sociaux. La Haute Autorité des Médias et de l'Audiovisuel

²⁴ Le pays dispose d'un nombre très limité d'institutions judiciaires et pénitentiaire : 5 Cours d'appel, 39 Tribunaux de Grande Instance, 43 Justice de Paix, cinq (5) Tribunaux de Commerce, et trois (3) Tribunaux de Travail, et environ 43 maisons d'arrêt pour une population de 17 414 717 d'habitants et une superficie de 1 284 000 km2.

²³ Voir https://rsf.org/en/country/chad

Les revendications sur l'adoption du Code des Personnes et de la Famille au Tchad ont été portées par plusieurs activistes, les femmes et les organisations féminines au cours du Forum National des Droits de l'Homme organisé par le MInistère de la Justice en charge des Droits Humains avec l'appui technique et financier du HCDH en avril 2022 à Ndjamena. Aussi, des associations féminines regroupées au sein de la Cellule de liaison et d'information des associations féminines (CELIAF) font de la question de la promotion et de la protection de la femme leur cheval de bataille. C'est le cas de l'association des femmes juristes du Tchad (AFJT) créée en 1991 qui a pour but l'amélioration des conditions socio juridiques de la femme et de l'enfant dont l'une des actions phares est celle relative à l'adoption et la promulgation d'un code des personnes et de la famille pour le Tchad. Le PAN 1325 qui fait partie des actions portées par les OSC féminines accorde une place de choix à l'adoption du Code de la Famille au Tchad.

²⁶ International Crisis Group-Briefing n°183-Transition au Tchad: Apaiser les tensions en ligne-Décembre 2022

(HAMA) en tant qu'autorité de régulation des médias servira de porte d'entrée pour les formations ainsi que les activités de sensibilisation sur la lutte contre les discours de haine et les fausses nouvelles.

b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**²⁷, et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

Malgré l'existence de ces nombreux défis, la période de transition politique et institutionnelle offre une opportunité pour l'intégration des droits humains et la promotion de l'égalité de genre dans les réformes politiques et pratiques de l'Etat et de ses démembrements, notamment à travers les feuilles de route successives du gouvernement de transition qui ont inclus des produits sur les droits humains et l'état de droit.

Outre le soutien à la finalisation de ces deux produits à travers un financement du PBF (la cartographie des violations des DH et la vérification des détentions illégales), le HCDH envisage également d'appuyer la mise en œuvre des principales recommandations du DNIS relatives aux droits humains, notamment le processus de mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les cas de disparitions forcées et de crimes politiques ainsi que le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la CNDH et du ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (MRNCS) créé au sein du gouvernement d'union nationale à l'issue du DNIS. Dans le premier axe de son programme politique, au titre de la réconciliation nationale, de la paix et de la cohésion sociale, le Premier ministre de transition et son gouvernement ont fait des propositions notamment celle d'enclencher le processus de création d'une commission "Vérité – Pardon – Réparation – Réconciliation" appelée à travailler en synergie avec la CNDH. Dans le même axe, le gouvernement tchadien a annoncé entre autres, de lutter efficacement contre le discours de haine, l'apologie de la violence et le repli identitaire véhiculés à travers les réseaux sociaux, de créer et renforcer les mécanismes de prévention et de gestion des conflits communautaires ; de lutter sans relâche contre les phénomènes d'enlèvement de personnes contre rançons et le trafic d'enfants. On note que le gouvernement est déterminé à organiser le référendum constitutionnel en novembre 2023, conformément aux recommandations du DNIS. Les tensions persistantes entre les autorités de la transition et une partie de la classe politique ainsi qu'une partie de la société civile, alimentées aux yeux des acteurs politiques notamment par ce qu'ils estiment être un déficit d'inclusivité et de transparence, représentent un défi majeur pour la mise en œuvre des recommandations du DNIS et l'organisation du référendum. En rapport avec ce qui précède, les victimes des violations des droits humains en général et particulièrement des discours de haine, peinent à avoir en toute sécurité un accès à la justice.

Le présent projet s'aligne sur les cadres stratégiques et prioritaires gouvernementaux et des Nations Unies existants identifiés sur la base de la structure de la Feuille de route de la phase II de la Transition assignée au Gouvernement d'Union Nationale (GUN), des principales Recommandations du DNIS relatives aux Droits humains et à la Justice. En effet, à l'issue du DNIS, une Charte de Transition révisée a été promulguée par le Président de Transition qui a consacré, en son article 2, des missions prioritaires pour la conduite de la phase II de la Transition. Conformément aux missions assignées au Gouvernement d'Union Nationale (GUN) par la Charte de la Transition révisée et en application des hautes orientations du Président de Transition, les actions prioritaires retenues dans le Cahier des charges et la Déclaration de Politique Générale du GUN, trois (03) axes stratégiques et prioritaires constituent l'ossature de la Feuille de Route révisée, il s'agit notamment de :

- Axel: Défense, Sécurité, Paix, Cohésion sociale et Réconciliation Nationale;
- Axe2 : Promotion de la bonne gouvernance et de l'Etat de droit ;
- Axe3 : Retour à l'ordre constitutionnel et la refondation de l'Etat.

La déclinaison de ces axes dans un ordre de priorité cohérent, permet d'assurer la sécurité des Tchadiennes et Tchadiens, de renforcer la défense des frontières du Tchad, de réconcilier les citoyens du pays, de rebâtir l'Etat de droit, d'une part, et de faciliter le retour à un ordre constitutionnel rapide dans un Tchad refondé, d'autre part.

Pour apporter un appui conjoint à la mise en œuvre du Plan National de Développement (PND) 2024 - 2028 et de l'agenda 2030, l'équipe pays du système des Nations Unies s'est dotée du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2024 - 2026. La formulation de ce cadre de coopération s'est basée sur une approche participative et inclusive. En effet, l'équipe pays des Nations Unies a organisé des

²⁷ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

consultations avec les partenaires nationaux, notamment les ministères et les autres institutions publiques, les Organisations de la société civile et le secteur privé ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers. Un atelier de validation des choix stratégiques de l'UNSDCF s'est tenu en mars 2023. L'UNSDCF 2024 - 2026 est sous-tendu par la vision 2030 des Nations Unies libellée comme suit « Un Tchad qui garantit à tous, l'accès à des emplois décents, à des services sociaux de base de qualité, et où les femmes, les jeunes, les enfants y compris les personnes déplacées, les réfugiés, les migrants, les personnes handicapées ainsi que les nomades, jouissent de tous leurs droits ». Cette vision exprime l'ambition de l'équipe pays des Nations Unies de soutenir la concrétisation de la vision 2030 « Le Tchad que nous voulons ». Elle se concentre sur le respect, la protection et la réalisation des droits humains particulièrement sur les droits politiques, économiques et sociaux en accordant une attention particulière aux personnes et aux groupes vulnérables afin de « Ne laisser personne de côté ». Elle accorde aussi une attention particulière aux femmes, aux jeunes, aux enfants notamment les plus vulnérables qui doivent être au cœur des politiques publiques visant le développement du capital humain et la capture du dividende démographique. Elle est fondée sur les principes programmatiques des Nations Unies. Elle est en adéquation avec les douze engagements du Secrétaire général des Nations Unies pour accélérer les progrès vers l'atteinte des ODD. Il s'agit notamment des principaux engagements suivants : « Ne laisser personne de côté », « Protéger la planète », « Se conformer au droit international et assurer la justice », « Placer les femmes et les filles au centre », « Construire la confiance », « Écouter et travailler avec les jeunes ». En tenant compte de cette vision 2030, l'appui conjoint des Nations Unies à la mise en œuvre du PND 2024 - 2028 et de l'agenda 2030 se concentrera sur quatre priorités stratégiques consubstantielles et interdépendantes dont la Gouvernance (Etat de droit, cohésion sociale et paix).

Par ailleurs, le projet se propose de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du Comité Interministériel chargé du suivi des Conventions internationales relatives aux droits humains, de la CNDH et des OSC pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'Examen Périodique Universel (EPU) et des organes de traités ou des procédures spéciales.

Le projet est donc conçu pour être cohérent avec l'engagement politique plus large de l'Equipe de pays des Nations Unies et ses cadres de coopération et est élaboré en consultation avec le Gouvernement tchadien, les partenaires de mise en œuvre nationaux et les bénéficiaires. Il participera aussi au renforcement de l'intégration des principes de l'inclusion (personnes vivant avec handicap), de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ainsi que la participation des jeunes, filles et garçons, aux initiatives de prévention et de consolidation de la paix au Tchad.

c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Le présent projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète spécifiquement deux projets mis en œuvre par le HCDH et le système des NU au Tchad, à savoir le projet *Appui à une transition institutionnelle et politique inclusive et apaisée au Tchad* et le projet *Renforcement des Capacités des Forces de Sécurité Intérieure* (ci-après Projet FSI) en vue de promouvoir et de protéger les droits humains lors des opérations d'application des lois par les FSI au Tchad.

Le présent projet mettra l'accent sur l'appui aux Ministères de la Justice et des droits humains ainsi que celui de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (MRNCS) et la CNDH dans leur rôle et fonctionnement dans la protection et la promotion des droits humains et dans une large mesure dans la promotion de la vérité, de la justice, du pardon et de la réconciliation dans le pays. Le projet se focalisera aussi sur les FDS, les OSC et les acteurs de la chaine pénale à travers notamment l'appui aux autorités judiciaires et à l'opérationnalisation progressive des juridictions militaires nouvellement créées en vue de traiter les violations graves des droits humains commises par les FDS. Le projet se focalisera également sur le renforcement des institutions de la chaine pénale ainsi que l'assistance juridique et judiciaire des victimes des violations des droits humains et les personnes vulnérables. Cette stratégie contribuera à améliorer l'accès à la justice des victimes de violations des droits humains en toute sécurité y compris des survivant-e-s de violences sexuelles et à la lutte contre l'impunité concernant ces violations.

Le projet *Appui à une transition institutionnelle et politique inclusive et apaisée au Tchad, finance par le Fonds de Consolidation de la Paix* visait à faciliter une mise en œuvre inclusive, crédible et transparente, conforme aux

standards internationaux des droits de l'homme, du processus de transition, y inclus le dialogue national. Il cherchait à le faire en soutenant des structures efficaces et efficientes, entre autres, les OSC, le Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI) et le Ministère de la Réconciliation et du Dialogue, afin de favoriser la transition et de rendre le processus de dialogue opérationnel, d'établir des règles et des mécanismes qui garantissent la transparence, d'améliorer l'engagement et la participation des parties prenantes (en particulier les femmes, les jeunes et d'autres groupes de personnes) et de mettre en place un système pour faciliter et surveiller la mise en œuvre des résultats. Bien que les autorités nationales se soient engagées, dans le cadre de la transition politique, à mettre en œuvre un programme cohérent, incluant la facilitation d'un processus de réconciliation nationale et de cohésion sociale, la révision de la Constitution et l'organisation d'élections transparentes et crédibles en 2024, la situation socio-politique du pays demeure très fragile et l'échec de la transition risque d'inverser certains des progrès réalisés en matière d'ODD et d'aggraver une situation sécuritaire déjà désastreuse. Le HCDH a apporté l'expertise technique et le soutien financier du SNU en appui au processus de transition politique en cours au Tchad. Dans le cadre de ce projet, un audit social a été mené qui fait état d'une mauvaise administration de la justice caractérisée par plusieurs défis²⁸.

Le projet FSI, est en cours d'exécution par le HCDH depuis 2021, pour une durée de 36 mois, avec le financement de l'Union Européenne (EU - European Commission / DG DEVCO). L'analyse régulière de l'état de la situation des droits humains au Tchad révèle des défis importants en ce qui concerne, d'une part, le respect des droits humains par les forces de sécurité intérieure (FSI) et d'autre part les capacités et le pouvoir parfois limités de l'appareil judiciaire, de la CNDH, des organisations de la société civile à prévenir et/ou répondre efficacement aux violations des droits humains, y compris les violences basées sur le genre (VBG), attribuables notamment aux FSI. La mise en œuvre de ce projet s'articule autour de quatre (4) résultats spécifiques à savoir : 1) la capacité et l'expertise des FSI, des INDHs, du pouvoir judiciaire (notamment les magistrats du siège, du ministère public et les officiers de police judiciaire) et des Organisations de la société civile (OSCs) à contribuer au respect, à la protection et à la promotion des droits humains dans le cadre des opérations d'application des lois sont renforcées et participent à une redevabilité accrue ; 2) le monitoring de la situation des droits humains par le Gouvernement, les INDHs, les OSCs et le HCDH dans le cadre des opérations d'application des lois menées par les FSI est effectif ; 3) l'accès à la justice en toute sécurité pour les victimes et témoins des violations des droits humains y compris des violences sexuelles commises par les FSI, est effectif; 4) la confiance entre les FSI, les INDH, les OSC et les communautés est accrue. Les activités prévues pour atteindre les résultats susmentionnés sont subdivisées en plusieurs composantes. Pour éviter des duplications et tirer un profit maximum de son avantage comparatif, le HCDH/Tchad travaille étroitement avec tous les acteurs impliqués dans le secteur de la sécurité et de la justice, en particulier avec les projets de l'Union Européenne sur la sécurité (PAASIT, SECUTCHAD, et la justice (PRAJUST)²⁹. Il est apparu que ces différents projets se focalisaient plus sur le volet sécuritaire au détriment des questions des droits de l'homme dans leurs zones d'interventions. A titre d'exemple, le projet PAASIT met en œuvre un cadre de concertation entre les FSI et les élus locaux pour discuter de l'utilité de renforcer les mesures de sécurité dans les arrondissements et quartiers des villes d'intervention, sans que des campagnes de sensibilisation de ces FSI sur les droits et libertés fondamentales des populations soient portées à l'agenda. Très peu d'informations filtrent sur le respect des droits de l'homme lors des opérations d'application des lois³⁰ et principalement les opérations de maintien de l'ordre par ces FSI. Les questions relatives aux violences basées sur le genre lors desdites opérations ne sont pas suffisamment abordées dans le cadre de ces discussions entre les membres dudit projet, les FSI et les élus locaux. La participation du HCDH, en tant qu'agence chef de file, assure la mise en œuvre d'une approche transversale dans l'intégration des droits humains dans les initiatives du

_

²⁸ lenteur judiciaire (grèves répétitives du personnel judiciaire); Absence d'un procès équitable (Non-respect des procédures d'arrestation); le non-respect du principe de territorialité (le non-respect de la compétence du juge dans le ressort duquel l'infraction a été commise); des procès arbitraires (procès sans la présence des avocats et à huit clos); manque de contrôle de routine du Ministère publique (le Procureur est sensé organisé de visites dans les lieux de détention dans le but de libérer les présumés détenus n'ayant pas commis d'infractions susceptibles d'entrainer leur condamnation); Peine collective des manifestants du 20 octobre 2022 (bien qu'en matière pénale la peine soit personnelle, les manifestants du 20 octobre ont été condamnés collectivement. Le temps de jugement devant le juge ne dépassant pas 5min par personne).

²⁹ Projet d'Appui à l'Amélioration de la Sécurité Intérieure au Tchad (PAASIT) ; Projet d'appui à la formation et à la sécurité publique (SECUTCHAD) ; Projet d'Appui à la Justice au Tchad (PRAJUST).

³⁰ Il faut entendre par opération d'application des lois, toutes activités régaliennes menées par les forces de sécurité en vue de faire respecter la loi dans un pays, dans le strict respect de la dignité et l'égalité et que ces forces protègent et servent tous les membres des communautés, c'est-à-dire sans discrimination. Dans ce sens, les États adhèrent aux normes internationales afin d'empêcher le recours abusif à la force, notamment l'utilisation abusive d'armes à létalité réduite lors d'opérations de maintien de l'ordre. Il peut également s'agir des arrestations arbitraires et des détentions illégales attribuables à ces forces de sécurité. Voir

gouvernement en matière de cohésion sociale, la lutte efficace contre l'impunité des violations des droits humains commises par les FDS ainsi qu'une meilleure prise en charge des victimes de violences basées sur le genre. Ainsi le HCDH se basera sur son expertise thématique et sur la mise en œuvre du Projet FSI qu'il met en œuvre en ce moment pour combler les lacunes identifiées et traiter de ces questions dans le présent projet. Le coté innovant de ce projet réside notamment dans l'appui au lancement des consultations en vue de la mise en place de la Commission "Vérité – Pardon – Réparation – Réconciliation dans le pays, conformément aux recommandations du DNIS.

Un troisième projet (Promouvoir une Transition Responsable, Inclusive et Souveraine) géré par le PNUD est structuré autour de trois (3) principaux axes : (1) un nouveau contrat social accepté par le peuple et facilité par le dialogue national, (2) le processus de transition est sécurisé (3) légitimité et renforcement de la confiance dans le dialogue national et les organes/processus constitutionnels. L'amélioration de la situation des droits humains constitue l'angle mort de la première phase du Basket que le présent projet entend adresser. Quant au Projet d'appui au renforcement des institutions de la chaine pénale, son intervention a pour objet un appui à la justice et à l'état de droit et dans les ressorts des cinq (5) Cours d'Appel que compte le pays (N'Djamena, Moundou, Mongo, Sarh et Abéché). Les orientations stratégiques de cette intervention soulignent l'importance de la promotion d'une justice équitable et le renforcement de l'état de droit pour la lutte contre la pauvreté. Le projet adhère de manière explicite à une approche systémique et sectorielle avec un accent majeur sur le renforcement des capacités, non seulement des individus, mais également des organisations et institutions. Ensuite, cette approche systémique implique que le projet appuiera plusieurs acteurs dont ceux de la chaîne pénale, les autorité locales et régionales, le Barreau et les associations de la société civile. Ceci dans une logique de système d'engrenage dans lequel les différents maillons doivent pouvoir fonctionner et interagir. Un autre élément clé de cette intervention est son double ancrage au sein du ministère de la Justice et celui du Genre et solidarité nationale mais également au niveau des cinq Cours d'Appel. L'objectif général est de « Contribuer au renforcement de l'état de droit au Tchad ». Les quatre résultats suivants sont retenus : L'amélioration des performances des institutions de la chaîne pénale (Produit 1) ; l'amélioration des connaissances et des pratiques des Autorités Locale et Régionales en matière de gestion des conflits afin de garantir une protection équitable de leurs droits et de participer au renforcement de la cohésion sociale (Produit 2) ; l'amélioration des connaissances des communautés de leurs droits et des mécanismes de leur protection qu'ils peuvent faire valoir par une aide juridique et une assistance judiciaire fonctionnelles dans les zones d'intervention du projet (Produit 3) et l'appui au Ministère de la Justice pour le suivi et le pilotage de la réforme (Produit 4).

Malgré les progrès et les résultats probants atteints dans le cadre des projets susmentionnés, les événements du 20 octobre 2022 ont montré la nécessité d'appréhender de manière conjointe et approfondie la question de la prise en charge des droits de l'homme et le processus de transition. C'est dans ce sens que plusieurs innovations ont été introduites dont la justice transitionnelle.

Nom du	Donateur et	Orientation du projet	Différence /
projet	budget		complémentarité avec la
			proposition actuelle
Promouvoir une transition Responsable, Pacifique et Inclusive au Tchad (2022 – 2024)	68 Millions USD PNUD Royaume-Uni Canada Pays-Bas OIF Suisse	Le projet vise à soutenir le gouvernement national et toutes les parties prenantes au Tchad pour faciliter et entreprendre un processus de transition politique inclusif et crédible. Cela passe par un développement immédiat des capacités (une mise à disposition de capacités) des organes clés qui conduisent le processus, ainsi que des conseils techniques appropriés et de haute qualité pour enrichir tous les aspects de la transition politique. Dans le même temps, le projet propose un important Fonds national pour l'engagement civique et l'éducation pour favoriser l'engagement civique de masse en fournissant des subventions aux	Alors que le Projet Transition œuvre à l'engagement des populations dans le processus de transition et le renforcement des capacités des structures en charge de conduire le processus de transition, le présent projet s'assure du respect des droits des citoyens.
Promouvoir une transition responsable,	\$1.8m (PBF)	organisations locales à travers le pays Le projet est intégré dans la facilité de gouvernance régionale de l'EBR pour la gestion des transitions inclusives, qui est	Le projet visait à soutenir les deux organes de Transition pour s'assurer qu'ils sont structurellement équipés

inclusive et pacifique au Tchad dans PNUD le cadre de la Facilité régionale de gouvernance pour la gestion des transitions inclusives (MIT) en Afrique (2022 – 2023)		conçue pour tirer parti des capacités mondiales et régionales du PNUD, de ses connaissances et de ses partenariats avec des institutions régionales. Il s'agit d'accompagner les institutions de transition dans la promotion d'un dialogue national inclusif, en vue (i) d'un nouveau contrat social pour la décennie à venir, (ii) de la rédaction de la nouvelle constitution et (iii) d'un processus électoral national, inclusif et participatif et de la mise en place et du renforcement des institutions démocratiques.	pour gérer ces processus, y compris en fournissant des équipements et d'autres logistiques si nécessaire. Il soutiendra également l'élaboration d'une nouvelle constitution et le renforcement des capacités des institutions de transition. Ce projet visait également à faciliter le dialogue politique, à utiliser sa structure de gouvernance - le comité directeur - pour faciliter le dialogue politique et l'engagement en profondeur avec les partenaires et le gouvernement de transition. La conversation portait soit sur un thème spécifique, soit sur l'orientation générale de la transition.
Renforcement des institutions de la chaine pénale au Tchad (2018 – 2024)	4,5 millions USD PNUD Funding Windows - Norvège et Denmark Global Fund	Les orientations stratégiques de cette intervention soulignent l'importance de la promotion d'une justice équitable et le renforcement de l'état de droit pour la lutte contre la pauvreté. Le projet adhère de manière explicite à une approche systémique et sectorielle avec un accent majeur sur le renforcement des capacités, non seulement des individus, mais également des organisations et institutions. Ensuite, cette approche systémique implique que le projet appuiera plusieurs acteurs dont les acteurs de la chaîne pénale, les autorité locales et régionales, le Barreau et les associations de la société civile. Ceci dans une logique de système d'engrenage dans lequel les différents maillons doivent pouvoir fonctionner et interagir. Un autre élément clé de cette intervention est son double ancrage au sein du ministère de la Justice et celui du Genre et solidarité nationale mais également au niveau de cinq Cours d'Appel.	L'objectif général est de « Contribuer au renforcement de l'état de droit au Tchad". L'intervention a pour objet d'apporter un appui à la justice et à l'état de droit et dans les régions du Tchad (Chari-Baguirmi, Lac, Kanem, Moyen Chari et Mandoul) ».
Renforcement des capacités des Forces de Sécurité Intérieure (ci- après Projet FSI) en vue de promouvoir et de protéger les droits humains lors des opérations d'application des lois par les FSI au Tchad (2021 – 2024)	EU — European Commission / DG DEVCO Montant total pour le Niger, la Mauritanie et le Tchad : € 9,630,000.00 EUR (incl. 7% PSC), dont € 3,092,415 pour le Tchad	En plus de l'appui spécifique au renforcement des capacités des forces de sécurité et de défense du Tchad sur le cadre de conformité aux droits de l'homme et au droit international humanitaire, ce projet s'inscrit dans les objectifs de développement durable, principalement l'objectif 5 « égalité de genre » et l'objectif 16 « Paix, Justice et Institutions Efficaces »	Le projet actuel capitalise et renforce les acquis et progrès sur la sensibilisation des forces de défense et de sécurité au respect des droits humains, particulièrement les droits des femmes, des jeunes et des personnes handicapées lors des opérations d'application des lois au Tchad
Projet d'Appui à une transition	PBF 4 millions USD	Objectif : Mis en œuvre par le PNUD, l'UNFPA et le HCDH, le projet visait à	L'ancien projet visait à appuyer les autorités de transition ainsi que la société civile à intégrer les droits de

politique faciliter une mise en œuvre inclusive, l'homme dans les processus institutionnelle crédible et transparent conforme aux dialogue in compris la participation des femmes et des jeunes au dialogue inclusive standards internationaux des droits de l'homme du processus de transition, y national inclusif et souverain. apaisée inclus le dialogue national. Il cherche à Le présent projet est complémentaire (2022 - 2023)le faire en soutenant des structures avec l'ancien en ce qu'il vise à appuyer la mise en œuvre de la plupart des efficaces et efficientes (entre autres, le recommandations et résolutions du Comité d'organisation du dialogue national inclusif (CODNI) et le Dialogue National Inclusive ministère de la réconciliation et du Souverain dont les mécanismes de dialogue) afin de favoriser la transition justice transitionnelle, la mise en et de rendre le processus de dialogue œuvre des conventions relatives aux opérationnel, d'établir des règles et des droits de l'homme, l'accès à la justice mécanismes qui garantissent la et la prévention du discours de haine. transparence, d'améliorer l'engagement Les partenaires d'exécution étaient le et la participation des parties prenantes Ministère d'État en charge de la (en particulier les femmes et les jeunes) Réconciliation nationale et du , et de mettre en place un système pour Dialogue; le Comité d'organisation du faciliter et surveiller la mise en œuvre dialogue national (CODNI), le. des résultats. Ministère de l'Administration du **Territoire** et des Collectivités autonomes; le Ministère de la Sécurité publique; le Ministère de la Défense nationale et des anciens Combattants, le Ministère de la Justice et des Droits humains: le Ministère de la Jeunesse et des Sports; le Ministère de la Femme; le Ministère de l'Économie, de la Planification, du développement et de la Coopération internationale et le Ministère des Affaires étrangères.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

L'objectif global du présent projet est de contribuer au renforcement des capacités des autorités et acteurs nationaux et locaux en matière de protection et de promotion des droits humains en général et à l'accroissement de la protection des populations, en particulier des femmes et des jeunes contre les risques de violations des droits humains au Tchad.

Plus spécifiquement, il visera à :

- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des ministères de la Justice et des droits humains et celui de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale (MRNCS) ainsi que la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) dans la mise en œuvre des recommandations du DNIS relatives à la protection et la promotion des droits humains au Tchad, notamment dans la promotion de la vérité, de la justice, du pardon et de la réconciliation dans le pays (OS1);
- Améliorer l'accès à la justice et la prise en charge holistique des victimes et témoins de violations des droits humains en toute sécurité et contribuer à la lutte contre l'impunité concernant ces violations (OS2) .
- Appuyer les réformes de la justice et la réalisation du droit à la justice pour les victimes des discours de haine en mettant l'accent sur la prévention et le travail de lutte contre le discours de haine principalement dans les médias formels les plus utilisés ainsi que sur les réseaux sociaux. (OS3).

Pour atteindre les objectifs spécifiques ci-dessus cités, le projet optera pour les orientations stratégiques suivantes .

- Une <u>approche basée sur les droits humains</u>: Développer une telle approche passe par le renforcement des capacités des détenteurs (*empowerment*) de droits et des porteurs d'obligations afin de garantir l'effectivité (promotion, protection, réparation) des droits humains dans leurs composantes collectives et individuelles. La protection et la promotion des droits humains constituent un résultat transversal qui guidera l'ensemble de la planification et de la mise en œuvre du programme.
- Approche genre: En tant que projet GM 2, le projet travaille à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le contexte de la transition politique et la perspective des élections de sortie de transition. Ainsi, l'intégration de la dimension genre est assurée dans toutes les étapes de la mise en œuvre du projet pour garantir que la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation du projet sont sensibles au genre et cherchent à identifier et à intégrer les différents besoins, contraintes, capacités et priorités des femmes, des hommes, des filles et des garçons. Cela sera fait dans la coréalisation des activités du projet avec toutes les parties prenantes. L'égalité des sexes sera un élément fondamental pour l'atteinte des résultats attendus du projet.
- <u>Une démarche intentionnellement inclusive LNOB</u>: Une attention particulière sera accordée à la garantie des droits des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées particulièrement les victimes de crimes internationaux et de violences sexuelles liées aux conflits, les personnes vivant avec un handicap ainsi que les personnes détenues. Cela passera par une priorisation à au moins trois (3) niveaux : les enquêtes de monitoring des violations des violations des droits de l'homme, activité de protection et d'assistance juridique et judiciaire et de réparation notamment au moyen des fonds à mettre en place. Des consultations soutenues seront tenues pour recueillir leur feedback et identifier leurs besoins. Ils seront, en outre, représentés dans les structures de gestion du projet (le Comité de suivi technique et le Comité de pilotage du projet notamment).
- La priorisation de la chaîne pénale: La justice pénale joue un rôle primordial comme facteur de paix, de stabilité et de cohésion sociale. En effet, la population est en demande d'une justice équitable qui lutte contre l'impunité des auteurs quels que soient leur qualité ou leurs moyens financiers. Le système pénal doit avoir le monopole de la poursuite et garantir l'ordre public. Dans le contexte de sécurité précaire et volatile qui prévaut au Tc had et dans la sous-région, la justice pénale revêt une plus grande importance qu'ailleurs. Le manque d'encadrement et de redevabilité ainsi que les pratiques abusives de certains acteurs judiciaires entravent souvent l'accès effectif et équitable à la justice. Le bon fonctionnement de la justice pénale est donc indispensable au respect de la dignité humaine, de la présomption d'innocence et le respect des droits humains pour les personnes détenues. Le système pénal doit garantir aux personnes poursuivies un traitement respectant la dignité humaine et le droit à un procès équitable dans un délai raisonnable.
- b) Fournissez une « **théorie du changement** » **au niveau du projet** expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

Si les structures et institutions étatiques et non-étatiques (OSC) en charge de la promotion et de la protection des droits humains jouent efficacement leur rôle et fonctionnent en prenant en compte la dimension genre ;

Si les victimes des violations des droits humains y compris des survivant-e-s de violences basées sur le genre ont un accès efficace, efficient et rapide aux instances judiciaires et non judiciaires en cas de violation de leurs droits par les responsables d'application des lois, en particulier les FDS dans le respect des principes de transparence et de redevabilité envers les justiciables;

Si les communautés ont de plus en plus conscience de l'impact négatif des discours de haine et des fausses informations sur la paix et la cohésion sociale ;

Alors les populations vivront dans une société pacifique moins exposée à de graves violations des droits humains, à l'impunité relative à ces violations, et aux conflits découlant de la circulation des discours de haine et de fausses nouvelles

Et la confiance entre les FDS et les communautés sera restaurée ;

Parce que la protection des droits humains des populations de la part des détenteurs des pouvoirs ne sera effective que lorsque les structures étatiques et non étatiques habilitées préviennent et sanctionnent de manière efficace et transparente les cas de violations des droits humains y compris par les FDS en plus de fournir des mécanismes de réparation, renforçant ainsi la cohésion sociale au sein des communautés y compris grâce à l'assainissement de l'environnement médiatique des discours de haine et des fausses nouvelles.

d) Fournir une description narrative des principales composantes du projet (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Pour réaliser les objectifs escomptés, le projet visera à atteindre, principalement les trois (3) résultats suivants, en adoptant tout au long de l'intervention l'intégration d'une approche basée sur les droits humains (et le respect de la politique ONU HRDDP), l'inclusion des personnes vulnérables et marginalisées et un focus sur la chaine pénale.

Résultat 1 : Les capacités techniques et opérationnelles des structures nationales permettent une justice transitionnelle efficace, ainsi que la promotion et protection des droits humains et de cohésion sociale

Cette composante du projet œuvrera au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des structures institutionnelles et plus particulièrement des détenteurs d'obligations à l'instar du ministère de la Réconciliation Nationale et la Cohésion Sociale (MRNCS) en vue d'une meilleure protection des droits de l'homme y compris le droit à la vérité et à la réparation. Pour ce faire, le projet facilitera la mise en œuvre d'une recommandation phare du Dialogue National Inclusif et Souverain (DNIS) : la mise en place d'une Commission Vérité - Pardon - Réparation – Réconciliation, par les ministères de la MRNCS et celui de la Justice et des Droits Humains (MJDH) en vue de réaliser les droits des victimes à la vérité, à la réparation et autres. Dans ce sens des discussions sur la création de cette commission seront conduites dans le cadre du dialogue participatif et inclusif. De même des consultations larges et inclusives seront menées dès le début avec la participation proactive des associations de la société civile, des victimes et de leurs représentants pour connaître leur vue, opinions et attentes d'un mécanisme de recherche de la vérité. Le projet appuiera également le renforcement des capacités techniques de la CNDH dans le monitoring des droits au moyen de formations et de mise à disposition d'outils de travail innovants.

Produit 1.1 : Les mécanismes de justice transitionnelle participative et inclusive sont promus et mis en place

- Recrutement d'un-e Consultante pour appuyer le gouvernement dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan stratégique sensible au genre pour la conduite des consultations nationales en vue de la mise en place de la Commission Vérité - Pardon - Réparation - Réconciliation dans une démarche inclusive permettant la pleine participation des femmes et des jeunes, y inclus des groupes plus vulnérables;
- Appui à l'organisation d'un atelier de présentation et de validation du plan stratégique des consultations nationales pour la mise en place de la Commission Vérité - Pardon - Réparation - Réconciliation dans une démarche inclusive permettant la pleine participation des femmes et des jeunes, y inclus des groupes plus vulnérables;

 Appui sous forme de subventions des organisations de la société civile particulièrement celles des femmes et des jeunes pour la tenue de concertations en vue de l'identification de leurs besoins et attentes spécifiques ainsi que l'élaboration d'outils sous forme de modules ou plans d'action et leur partage pour servir de bonnes pratiques en matière de consultations nationales précitées

Appui à la Commission Nationale de Paix, de Réconciliation et de Cohésion Sociale (CONAPAR) pour l'organisation de consultations nationales en vue de la mise en place d'une Commission Vérité - Pardon - Réparation Réconciliation ;

- Appui à la vulgarisation des résultats des consultations précitées en Français, Arabe et Braille pour les personnes vivant avec un handicap visuel;
- Appui technique et opérationnel à la mise en place de la Commission Vérité Pardon Réparation et Réconciliation à travers un appui à l'élaboration de textes légaux et réglementaires ainsi que des dotations en équipements de travail, documentation, et formations
- Appui au renforcement des capacités des membres de la Commission Vérité Pardon Réparation et Réconciliation dans les domaines identifiés à l'issue du programme de consultations nationales.
- Appui technique et opérationnel à la Commission d'enquête sur les disparitions forcées et les crimes politiques.
- Organisation d'un voyage d'échange d'expérience entre les commissions vérité dans un pays africain.

Produit 1.2: Les capacités techniques et opérationnelles de la CNDH en matière de justice transitionnelle, de protection et promotion des droits humains sont renforcées

- Octroi d'une subvention à la CNDH pour conduire des missions de monitoring, d'enquêtes et de prévention de la torture dans les lieux de détention ainsi que le monitoring de la situation générale des droits humains y compris pour les cas de VBG soutenues par des plaidoyers auprès des autorités judiciaires, sécuritaires et administratives;
- Appui à la CNDH dans la préparation et la conduite des missions de protection des victimes et témoins (y compris des survivant(e)s de viol et violences sexuelles) dans les localités reculées en vue d'atteindre ces victimes, de les identifier, de les mobiliser et de les sensibiliser à leur participation aux procédures judiciaires en toute sécurité, en respectant le principe « DO NO HARM » et sans occulter les risques y afférents;
- Renforcement des capacités techniques de la CNDH, en matière de surveillance, d'établissement des faits, de rapportage et de plaidoyer sur les violations graves des droits humains y compris les VSBG, aux atteintes à la liberté d'expression et les droits des personnes vivant avec un handicap dans les ressorts des cinq (5) Cours d'appel (Abéché, Mongo, N'Djamena, Moundou et Sarh);
- Appui à la CNDH pour le développement d'un mécanisme d'alerte et de signalement notamment par SMS des cas de violations des droits humains ;
- Appui à la CNDH dans l'organisation d'ateliers de réflexion, et de renforcement des capacités sur les droits de l'homme et les Codes de déontologie des FSI au profit des FSI.
- Appui au renforcement des capacités de membres de la CNDH et ses démembrements en matière de justice transitionnelle.

Résultat 2 : L'impunité est réduite à travers une meilleure performance des institutions judiciaires, l'offre d'assistance juridique et judiciaire aux victimes des violations des droits humains ainsi que la connaissance des droits humains par les FDS

L'objectif proposé dans ce résultat est la lutte contre l'impunité des Forces de Défense et de Sécurité (FDS) mais également l'amélioration de l'accès à la justice des populations à travers l'opérationnalisation de la justice militaire, nouvellement introduite par les autorités de la Transition et le renforcement des institutions de la chaine pénale et l'amélioration de l'offre d'assistance juridique et judiciaire notamment en collaboration avec le Barreau du Tchad.

Produit 2.1 : Les FDS et leur chaine de commandement y compris civile ont une meilleure connaissance des droits humains et contribuent à la lutte contre leurs violations et l'impunité

Appui aux autorités nationales (Ministères de la Justice, des Armées, Sécurité Publique et Immigration) dans l'opérationnalisation progressive des juridictions militaires nouvellement créées à travers

l'élaboration et la vulgarisation des textes y afférents auprès des forces de sécurité et l'organisation des sessions de formation sur le droit international des droits de l'homme et le droit international humanitaires, y compris les VBG, en vue de prévenir et lutter contre l'impunité des violations des droits humains par les FDS;

- Conduite des activités de monitoring des procès devant les juridictions militaires afin d'identifier les lacunes et faire des recommandations pour améliorer le traitement des dossiers et l'accès à la justice pour les victimes;
- Appui aux autorités judiciaires et à la CNDH, notamment les parquets, dans l'organisation et la conduite d'enquêtes conjointes (avec la participation des staffs du Bureau Pays) sur les violations des droits de l'homme et des VBG, par les FDS dans les opérations d'application des lois, pour asseoir l'accusation et poursuivre efficacement les auteurs présumés de graves violations y compris les violences sexuelles ;
- Organisation de cinq sessions de formation des acteurs judiciaires (magistrats, avocats, OPJ/APJ et ONGs) sur les différentes mesures de protection judiciaire des victimes et témoins de graves violations des droits humains, y compris des victimes de violences sexuelles imputables aux FDS dans les ressorts de Cours d'appel (Abéché, Mongo, N'Djamena, Moundou et Sarh) et de respect des procédures pénales et du droit pénal international
- Constitution d'un fonds d'assistance psychosociale, médicale, d'appui judiciaire aux victimes et témoins (y compris de violences sexuelles) indigent (e) s et/ou menacé (e)s. Ce fonds servira notamment à couvrir les honoraires, et la réinstallation temporaire pour les victimes ;
- Appui au renforcement des capacités des Autorités judiciaires civiles pour une bonne appropriation des textes relatifs à la justice militaire
- Appui au renforcement du cadre de dialogue, de concertation et d'échanges permanent sur la sécurité et les droits de l'homme entre les FDS, la CNDH, les OSC et les communautés locales, dans le cadre du Mécanisme RENCO³¹;
- Organisation des sessions de formation au profit des FDS, des acteurs judiciaires et des responsables des BADJ en matière des VBG ;
- Appui aux agences onusiennes dans la mise en œuvre et le suivi des mesures de mitigations de la politique HRDDP concernant les FDS.

Produit 2.2 : L''accès à la justice pour les victimes des violations des droits humains est amélioré

- Appui aux juridictions militaires et de droit commun dans le développement d'une stratégie de poursuites avec des critères de sélection, la priorisation des dossiers ainsi que l'organisation et la tenue des audiences foraines des chambres criminelles en lien avec les cas des violations des DH et des VBG;
- Appui à la mise en place et le renforcement des capacités techniques et logistiques des cellules spéciales de traitement des cas de VBG au sein des parquets et de la police judiciaire dans le but de dresser un bilan des forces et faiblesses ainsi que leur conformité aux normes et standards internationaux;
- Appui institutionnel et logistique aux BADJ pour l'assistance juridique, le suivi et la documentation des cas de violation des DH et des VBG des ressorts de leurs CA;
- Appui à la mise en place d'une application numérique en vue de faciliter l'échange d'informations entre les acteurs judiciaires, les Avocats et les responsables des BADJ, ; y compris le bien-être des victimes, les témoins, et leurs familles ;
- Octroi des subventions au Barreau et OSC des défenses des droits humains pour l'assistance, psychosociale, juridique et judiciaire gratuite des victimes et témoins des violations des DH et des VBG en s'appuyant sur les Centres de services intégrés multisectoriels pour leur prise en charge holistique (psycho-sociale, médicale, juridique et judiciaire, réinsertion socioéconomique et scolaire);
- Recrutement d'un(e) Consultant-e international-e (Magistrat militaire) et le mettre à la disposition des juridictions militaires en vue de faire l'analyse de la conformité des textes nationaux en matière avec les normes et standards internationaux et de renforcer les capacités opérationnelles des magistrats, des greffiers en chef, des greffiers d'instruction et des secrétaires des greffes et parquets dans les spécificités procédurales de la justice pénale militaire et le respect des règles relatives aux droits de l'homme

21

³¹ Le mécanisme RENCO (Renforcement du climat de confiance entre les FSI et la population locale), a été officiellement lancé par le HCDH Tchad, le 10 août 2022, à N'Djamena, en présence des autorités politiques du pays, notamment le SG du Ministère de la Sécurité Publique et de l'Immigration, représentant son ministre de tutelle, la Délégation de l'Union Européenne (DUE) au Tchad, la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), les organisations de la société civile (OSC), ainsi que les élus locaux et vise entre autres, à renforcer la confiance entre les FSI, la CNDH, les OSC et la population locale, à travers la mise en place d'un cadre de dialogue, de concertation et d'échanges permanents sur la sécurité et les droits de l'homme, qui se réunira tous les deux mois.

- (notamment le respect des règles relatives à la garde à vue, à la privation de liberté avant jugement, les mentions devant figurer dans les procès-verbaux d'enquête, la gestion des pièces à conviction, etc.);
- Appui aux acteurs judiciaires, notamment des juridictions militaires et du Barreau du Tchad dans la vulgarisation du nouveau code d'organisation de la justice militaire au Tchad, adopté le 26 avril 2022, par le Conseil national de transition (CNT).
- Appui à la traduction des textes légaux et réglementaires en arabe
- Appui au Ministère de la Justice dans la conduite des consultations des acteurs judiciaires et organisations de défense des droits humains sur la mise en place des mécanismes de justice transitionnelle
- Organisation des ateliers de formation des acteurs judiciaires et défenseurs des droits sur les mécanismes de justice transitionnelle
- Appui à l'organisation de cinq sessions de formation sur la manière de fournir l'aide juridique et l'assistance judiciaire aux victimes des violations des droits humains commises par les FDS à l'intention des OSCs, notamment les Cliniques juridiques, la MNF et autres institutions pertinentes.
- Appui à la mise en place d'un système de gestion des relations entre les juridictions d'une part et les avocats, et les justiciables d'autre part pour un meilleur suivi et accès à leurs dossiers
- Organisation des sessions de formation en matière de droits humains, de procédure pénale et de droit pénal international, ainsi que la documentation des cas à l'intention Délègues provinciaux des Droits de l'Homme du MJDH et des responsables de Bureaux d'accès au droit des ressorts de 5 Cours d'Appel
- Organisation des sessions de formations à l'intention des agents et personnel pénitentiaire du ressort de 5 Cours d'Apple sur le respect des standards internationaux des droits humains et les mécanismes de réinsertion sociale des détenus.
- Appui à l'organisation d'au moins cinq (5) audiences foraines par les Cours d'Appel du pays.

Résultat 3 : La vulnérabilité des populations aux discours de haine et des fausses informations est atténuée au moyen d'une éducation civique à travers les OSC, le ministère de la Réconciliation Nationale et de la Cohésion Sociale les médias, les institutions et autres acteurs nationaux pertinents

L'objectif poursuivi à travers ce résultat est de contribuer à la réduction ou l'éradication des discours de haine qui contribuent à fragiliser la paix et la cohésion sociale dans le pays et de surcroit favoriser les violations des droits humains. Généralement accompagnés de diffusion de fausses nouvelles, ces discours trouvent un écho favorable auprès des populations peu outillées à comprendre leurs ressorts faute d'une véritable éducation aux médias. Audelà des défis d'ordre technique, le pays manque de mécanismes et d'instruments de contrôle, de suivi et d'atténuation continue des discours de haine et de diffusion de fausses nouvelles qui peuvent anéantir les efforts multiformes en vue d'une transition réussie, inclusive et pacifique et plus généralement causer la radicalisation des parties et la dislocation du tissu social. Ce troisième résultat (R3) sera atteint grâce à une série d'activités regroupées sous deux produits :

Produit 3.1 : Les OSC, le ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale ainsi que d'autres structures nationales habilitées disposent de compétences nécessaires pour surveiller, enquêter et publier des rapports crédibles sur les discours de haine

- Organisation cinq sessions de formation en matière de surveillance et de signalement urgent des discours de haine en ligne dans les ressorts des Cours d'appel à l'attention de la société civile ;
- Appui à la vulgarisation de la Stratégie et le Plan d'Action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine à l'endroit de 500 personnes dans le pays notamment les médias (radios communautaires, presses écrite et orale) et les influenceurs web, ainsi que les acteurs politiques à travers le Cadre nationale de Concertation des Partis Politiques (CNCP) et les partis politiques non-membres et enfin les leaders communautaires et religieux
- Appui aux OSC dans les études quantitatives et qualitatives (enquêtes d'opinion, consultations, entretiens semi-directs), les recherches sociales et les publications pour approfondir la question de discours haineux, notamment à l'encontre les défenseur(e)s des droits de l'homme (femmes et hommes), les journalistes/médias, les jeunes, les femmes et hommes ainsi que les groupes vulnérables comme les personnes avec handicap;
- Appui aux initiatives et campagnes de sensibilisation des associations de femmes, des jeunes relais communautaires, les étudiants et élèves pour la promotion des principes des droits humains et la communication non violente et sensible au genre;

Produit 3.2 : Les acteurs des médias traditionnels et les influenceurs disposent de mécanismes de lutte contre les discours de haine et de fausses nouvelles

- Appui aux médias dans le développement et la gestion d'un cadre de surveillance en temps réel des discours de haine sur les réseaux sociaux et des fausses nouvelles en mettant un accent particulier sur les discours sexistes et tribalistes ;
- Appui aux associations des droits humains et de protection des victimes des VDH dans la prise en charge psychosociale des victimes de discours haineux, notamment les femmes et les jeunes ;
- Appui à l'organisation de cinq sessions de formation en faveur des acteurs des médias sur les droits humains et la lutte contre les discours de haine en période électorale à l'attention des journalistes à Abéché, Mongo, N'Djamena, Moundou et Sarh;
- Formation de 200 jeunes leaders communautaires et 200 journalistes y compris des femmes des différents groupes sur la communication non violente, la gestion de l'information et les messages de paix dans les cinq (5) ressorts de Cours d'appel du Tchad (Abéché, Mongo, Moundou, N'Djamena et Sarh);
- Appui à la conception de trois (03) capsules de sensibilisation basée sur l'éducation aux droits humains, la prévention et la diffusion des Fake-news
- Appui au développement de l'application pour lutter contre la diffusion de fausses nouvelles

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Ce projet devrait bénéficier à environ trois (3) millions de Tchadiens et Tchadiennes, dont 40% de femmes, 55% de jeunes (60% de filles et 40% de garçons) et 5% personnes vivant avec un handicap. Pour le résultat 1, nous viserons 1.100.00 personnes bénéficiaires (F : 440000; J: 605000; H : 55000); 450000 pour le résultat 2 (F : 180000; J: 247500; H : 22500) et 1450000 pour le résultat 3 (F : 580000; J: 797500; H: 72500).

Étant donné qu'il s'agit d'un projet de niveau national, il sera mis en œuvre dans les ressorts des 5 Cours d'Appel que compte le pays et couvrant les 23 provinces, y compris la capitale N'Djamena. Le choix de cette couverture nationale s'explique par le fait que les 5 Cours d'Appel qui représentent la carte judiciaire du pays permet de s'appuyer sur les différentes juridictions et acteurs repartis à travers le pays pour non seulement répondre au besoin de protection des victimes des violations des droits de l'homme mais également de prévenir lesdites violations en développant des synergies d'actions avec les responsables provinciaux de la CNDH et ainsi que les délégués d'accès aux droits du MJDH récemment déployés sur le terrain. Spécifiquement, concernant la prévention des discours de haine et des conflits socio-politiques et communautaires, le projet prend en compte le respect de l'égalité des sexes qui est une priorité dans toutes les activités prévues. Le pourcentage ci-dessus évoqué démontre que la prise en compte de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du projet ainsi que l'implication réelle des jeunes et des personnes vivant avec handicap sont une priorité. Ces considérations témoignent de la transversalité des thématiques qui sont une force très remarquable pour l'atteinte des résultats du projet, laissant présager une contribution très favorable à sa réussite à termes au profit des acteurs/trices dans les zones d'intervention du projet.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Les agences bénéficiaires directes du présent projet sont le HCDH et le PNUD et leurs partenaires principaux de mise en œuvre sont le Ministère de la Justice et des Droits Humains; le Ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Social, leMinistère de la Sécurité Publique et de l'Immigration; le Ministère des Armées, des Anciens Combattants et des Victimes de Guerre; la Commission Nationale de Paix, de Réconciliation et de Cohésion Sociale (CONAPAR); ; le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale; la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH); la Magistrature; l'Ordre des Avocats du Tchad; la Maison Nationale de la Femme (MNF), les Bureaux d'accès aux droits et à la justice (BADJ) des ressorts des cinq Cours d'Appel du Tchad, les organisations de la société civile (OSC), les groupes de femmes, les associations des jeunes; les Médias, les associations des personnes handicapées.

Le projet « Appui à la promotion et à la protection des droits de l'homme au Tchad » est un projet conjoint mis en œuvre par deux agences des Nations Unies présentes au Tchad : le HCDH (chef de file) et le PNUD, en appui aux Gouvernement et communautés du Tchad, et en partenariat avec un large éventail d'acteurs étatiques et non étatiques parties prenantes au projet.

Le HCDH en tant qu'agence chef de file, assure la mise en œuvre d'une approche transversale dans l'intégration des droits humains se basant sur son expertise thématique et sur la mise en œuvre du Projet Renforcement des Capacités des Forces de Sécurité Intérieure (ci-après Projet FSI) en vue de promouvoir et de protéger les droits humains lors des opérations d'application des lois par les FSI au Tchad, qu'il met en œuvre en ce moment.

L'appui du PBF durant la première phase de la transition a notamment permis au HCDH, en partenariat avec le MJDH et la CNDH, de conduire la cartographie des violations des droits humains sur une période de 2005 à 2021, ainsi que la mise en place d'une commission pour la vérification des détentions illégales dans tous les centres de détention du Tchad. Conformément aux objectifs de la feuille de route de la transition adoptée par le Gouvernement de la Transition en juillet 2021, la cartographie sur la situation des droits de l'homme y compris des droits des femmes, des jeunes et d'autres groupes à risque a permis d'attirer l'attention des nouvelles autorités tchadiennes sur certains défis importants en matière des droits de l'homme à travers la collecte des données empiriques sur les violations passées et présentes, réalisées sur le terrain par les enquêteurs/trices du Ministère de la Justice chargé des droits humains, avec l'appui technique du HCDH. La mise en place et l'opérationnalisation de Commission de vérification des détentions illégales avait pour principal objectif de rendre la société tchadienne plus inclusive et juste, dans la mesure où la feuille de route du Gouvernement de transition inclut la mise en place d'un système par lequel la puissance publique et chaque citoyen resteront soumis au respect du droit, un système qui sera fondé sur le principe essentiel du respect des normes juridiques. Dans ce cadre, et comme pour donner le signal, la feuille de route, dans son axe 3 prévoit la mise en place d'une commission de vérification des cas de détentions illégales. Il s'agit des cas de détention de personnes sans fondement légal, par exemple des détenus politiques, des personnes non jugées dans un délai raisonnable, des détentions en violation des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, etc.). Dans ce sens, le HCDH a appuyé le Gouvernement de transition, en particulier le Ministère de la Justice chargé des droits humains dans la mise en place et dans le fonctionnement de cette commission, à travers l'organisation d'ateliers de formation des membres de cette commission sur les notions d'arrestations et détentions illégales ou arbitraires, de torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, de procès équitable et des règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus. Le HCDH a également appuyé la conduite de missions conjointes avec les membres de la Commission de vérification des détentions illégales dans les prisons et autres lieux de privation de liberté. Au cours de cette première phase de la transition (avril 2021 à l'octobre 2022), les organisations de la société civile, appuyées par le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) ont conduit un audit social sur l'inclusion et le droit à la participation des populations au processus de transition. En prélude au DNIS, le HCDH a appuyé le gouvernement du Tchad, notamment le Ministère de la Justice et des Droits humains dans l'organisation d'un Forum National des Droits de l'Homme (FNDH), du 27 au 29 avril 2022, qui a été l'occasion pour les participant(e)s d'analyser les principales problématiques des droits de l'homme, de partager leurs expériences et de formuler des recommandations aussi pertinentes les unes que les autres, afin de placer les droits de l'homme au centre des discussions lors du DNIS. En tant qu'un des éléments de plaidoyer inscrits dans le DNIS, l'audit social sur les défis importants des droits de l'homme a été conduit par les OSC tchadiennes et d'acteurs majeurs du dialogue national inclusif, avec l'appui technique du HCDH. Pour parvenir à cette fin, plusieurs activités ont été organisées par le HCHD dans ce sens, parmi lesquelles une journée d'échanges et d'information avec les membres du comité d'organisation du DNIS et les leaders des différents groupes socio-politiques qui y participent sur l'importance d'intégrer les droits humains dans le projet de la nouvelle Constitution du Tchad ; une journée d'échanges et d'information avec les différents acteurs précédemment cités sur l'importance de doter le Tchad d'une Politique nationale des droits de l'homme ainsi qu'un Plan d'action y afférent ainsi que la fournir d'une expertise technique visant à intégrer les standards internationaux des droits de l'homme dans le projet de nouvelle Constitution. En outre, le HCDH a appuyé les organisations de la société civile y compris les organisations dirigées par des femmes pour constituer un réseau d'audit social du processus de la transition pour observer de leur part et de manière totalement indépendante le degré d'inclusion et de participation du DNIS, du référendum constitutionnel ainsi que des élections générales. Outre la mise en œuvre des recommandations de ces deux produits (la cartographie des violations des DH et la vérification des détentions illégales), le HCDH envisage également d'appuyer la mise en œuvre des principales recommandations du DNIS relatives aux droits humains, notamment le processus de mise en place d'une commission chargée d'enquêter sur les cas de disparitions forcées et de crimes politiques ; la mise en œuvre de la disposition de l'accord de Doha relative à la restitution des biens des signataires de l'accord; la mise en œuvre des décisions judiciaires relatives à l'indemnisation des victimes du régime de l'ancien

président Hissen HABRE ainsi que le renforcement des capacités techniques et opérationnelles de la CNDH et du MRNCS créé au sein du gouvernement d'union nationale à l'issue du DNIS.

Par ailleurs, le Bureau Pays du HCDH Tchad a apporté un appui soutenu aux différents acteurs dans la prise en compte des questions relatives aux droits de l'homme dans le DNIS. Cet appui a consisté en l'organisation préalable d'un forum national sur les droits de l'homme qui a permis aux acteurs de préparer leur participation au DNIS. Le Bureau Pays a préparé un document de sensibilisation et de plaidoyer sur les questions de droits de l'homme et de justice transitionnelle qu'il a présenté aux membres de la commission nationale des droits de l'homme, aux OSC, et aux cadres du ministère de la justice à travers des séances préparatoires. Il a aussi effectué des visites de prisons, et accompli des missions d'observation des cas de violations des droits humains y compris dans un contexte de terrorisme. Ce travail devrait être renforcé dans les années à venir avec l'appui des partenaires. Par ailleurs le HCDH apportera son expertise et ses conseils aux agences du Système des Nations Unies au Tchad ainsi qu'au Gouvernement tchadien dans la mise en œuvre de la Politique de Diligence Voulue en matière de Droits Humains (PDVDH), en anglais: Human Rights Due Diligence Policy (HRDDP). Cet outil est important pour préserver la légitimité, la crédibilité et l'image de l'ONU et pour veiller au respect de la Charte et des obligations de l'Organisation en vertu du droit international. La PDVDH a pour objectif principal, de favoriser la prise en compte des Droits humains dans le soutien apporté par les entités des Nations Unies aux forces de sécurité non-onusiennes, conformément aux buts et principes de l'Organisation.

De la logique et pertinence de l'action, l'établissement du cadre de conformité pour les opérations de la Force Conjointe du G5 Sahel (ci-après FC-G5S) visait à garantir que la planification, la conduite ainsi que l'évaluation des opérations militaires menées par la Force Conjointe soient en accord avec les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit des réfugiés, tout en intégrant la protection des civils dans toutes ses activités. Pour compléter cet effort, il est essentiel de veiller à ce que les FDS intègrent également les droits humains internationaux et les normes humanitaires dans toutes leurs opérations de maintien de l'ordre au niveau national, y compris les opérations de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. Grâce à la mise en place et à la mise en œuvre d'un ensemble complet de mesures et de mécanismes pour prévenir et traiter les violations potentielles par les FDS au Tchad, ainsi qu'à travers le renforcement des présences sur le terrain du HCDH dans le pays, ce projet contribuera à réduire/atténuer les risques liés aux opérations de maintien de l'ordre pour les populations, y compris les femmes, les enfants et les jeunes, réduire les violations et les abus, et renforcer les capacités des FDS, de la CNDH et des OSC dans les domaines du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Il mettra également en place des mécanismes de responsabilisation pour les incidents survenus au cours des opérations de maintien de l'ordre par les FDS.

Le projet aidera en outre le Gouvernement tchadien et les FDS à instaurer la confiance avec la population en répondant aux préoccupations des groupes à risque, notamment les femmes et les jeunes, et à travailler avec les communautés à la prévention des discours de haine, de l'extrémisme violent et de la radicalisation dans le cadre des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme est mandaté par la résolution 48/141 de l'Assemblée générale de décembre 1993 pour promouvoir et protéger tous les droits humains pour tous. Ce mandat comprend également la responsabilité au sein des Nations Unies de coordonner toutes les activités liées aux droits humains et de coopérer avec les États membres à la mise en œuvre de ces droits. En vertu de ce mandat global, de son expertise et de son indépendance, le HCDH est donc idéalement placé pour s'engager avec les États et d'autres partenaires sur la mise en œuvre des normes internationales relatives aux droits de l'homme. Cette action est pertinente car elle est conçue pour compléter avec succès la mise en œuvre des dispositions de la résolution 2391 du CSNU relatives aux obligations des États du Sahel d'assurer la protection des populations, en particulier des femmes et des enfants, dans la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée. En outre, les mécanismes et mesures mis en œuvre dans le cadre de l'action proposée sont pertinents car ils doivent à la fois permettre de réduire les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire par les FDS et garantir que les violations qui se produisent dans le cadre des opérations d'application des lois par ces FDS sont signalées de manière adéquate et adressée.

La mise en œuvre du présent projet sera faite conjointement avec le PNUD qui est un partenaire privilégié en matière de renforcement de l'Etat de droit et de promotion des droits humains au Tchad. Le Bureau, à travers le Projet d'appui au renforcement des institutions de la Chaine pénale, a ainsi participé à l'atteinte de résultats structurants relatifs à la réduction de la surpopulation carcérale, à l'amélioration des performances des services judiciaires, à la réforme structurelle de la justice au Tchad et au renforcement des capacités et connaissances des acteurs de la chaine pénale et des populations locales en matière de droits de l'homme. L'appui du PNUD à la tenue régulière d'audiences foraines a permis d'apurer les dossiers en souffrance et partant de réduire la surpopulation carcérale de 9,57%. En outre, le partenariat entre le PNUD et le Barreau a rendu possible l'assistance juridique et judiciaire à 956 détenus (dont 63 femmes et 6 mineurs) et à 20 victimes de viols. Le PNUD, a renforcé les capacités de 215 acteurs pénitentiaires en matière de droits des détenus et sensibilisé plus de 20 000 personnes sur les VBG et leurs implications juridiques. De manière plus structurante, le PNUD, fidèle à son rôle d'intégrateur, a soutenu l'élaboration d'une stratégie de transformation digitale du système judiciaire tchadien (2023 – 2025) qui constituera un accélérateur de résultats et d'impact en matière d'accès à la justice et de lutte contre les violations des droits de l'homme et plus particulièrement

ceux des femmes, des jeunes, et des personnes handicapées. C'est dans cette perspective que s'insère le présent projet dont l'objectif fondamental est de renforcer les capacités des FDS ainsi que des Acteurs judiciaires en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme au Tchad. Aussi, faudrait-il mettre une emphase sur le fait que le choix du PNUD dans l'accompagnement du renforcement de la Chaine Pénale résulte du fait de son expérience avérée et reconnue en la matière

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principale s du budget (donateur s etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombr e de person nel existant (et combie n dans les zones du projet)	Experts techniqu es existants pertinent s au projet
Partenaires d'exécution : Institutions Gouvernementales : Ministère d'État en charge de la Réconciliation nationale et de la Cohésion Sociale ; Ministère de la Justice et des Droits humains ; Ministère du Genre et de la solidarité nationale ; Commission Nationale des Droits de l'Homme Autres acteurs impliqués : Organisations de la Société civile, organisations des jeunes et des femmes, Barreau du Tchad, médias,	1,822,031\$	Norvège, UE, MPTF, France, OIF	N'Djamena,	23	9
Organisation bénéficiaire: PNUD Partenaires d'exécution: Institutions Gouvernementales: Ministère d'État en charge de la Réconciliation nationale et du Dialogue; ministère de la Justice et des Droits humains; Ministère du Genre; Commission Nationale des Droits de l'Homme. Autres acteurs impliqués: Organisations de la Société civile, en particulier les organisations des droits de l'homme, des jeunes et des femmes	\$78 millions	UE, Royaume- Uni, Allemagne , Pays- Bas, Japon, Fonds mondial, FEM Suisse; Canada, Funding Windows Norvège et Danmark	N' Djamena, Bol, Massakory, Faya	130	36

b) Gestion et coordination du projet – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

Le projet sera géré suivant la modalité d'exécution directe (DIM) en étroite collaboration avec les parties nationales concernées. Les Fonds seront gérés par les Agences des Nations Unies à travers leurs partenaires de mise en œuvre, y compris le cas échéant les ministères sectoriels. Des plans de travail seront signés avec ces partenaires de mise en œuvre, l'accent étant mis sur la CNDH, les OSC, les organisations locales des jeunes et des femmes et les populations cibles. Rôles et Responsabilités des agences récipiendaires des fonds

La gestion financière des ressources allouées suit une approche de gestion parallèle, l'agence récipiendaire des fonds, chef de file ou autre agence, ayant la responsabilité individuelle de la gestion des fonds qui lui sont alloués.

En fonction des mandats respectifs et valeurs ajoutées, les agences participantes interviendront sur les différents volets du projet de la manière suivante (entre parenthèses, les partenaires envisagés, double croix pour le lead de chaque produit) :

Produit du projet	Agence participante et partenaires de mise en œuvre envisagés
1.1. Les mécanismes de justice transitionnelle participative et inclusive sont promus mis en place	HCDH (lead), PNUD, Ministère de la réconciliation nationale, Ministère de la Justice et des droits humains, Association de défenses des Droits de l'Homme, Organisations féminines, Barreau, CNDH, OSC
1.2. Les capacités techniques et opérationnelles de la CNDH en matière de protection et promotion des droits humains sont renforcées	HCDH (lead), PNUD, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Associations de défense des Droits de l'Homme, Organisations féminines
2.1. Les FDS et leur chaine de commandement y compris civile ont une meilleure connaissance des droits humains et contribuent à la lutte contre l'impunité de ces violations	HCDH (lead), PNUD, ministère des Armées, Commission Nationale des Droits de l'Homme, Associations de défenses des Droits de l'Homme, Organisations féminines
2.2. Les mécanismes d'accès à la justice pour les victimes des violations des droits humains sont renforcés	PNUD (Lead), HCDH, ministère de la Justice et des Droits humains, l'Ordre des Avocats, les ADH, les Bureaux d'accès aux droits, les Cours, Tribunaux et Parquets
3.1. Les OSC et autres structures nationales habilitées disposent de compétences nécessaires pour surveiller, enquêter et publier des rapports crédibles sur les discours de haine	HCDH (lead), PNUD, Commission Nationale des Droits de l'Homme, OSCs de défenses des Droits de l'Homme, Organisations féminines
3.2. Les acteurs des médias traditionnels et les influenceurs disposent de mécanismes de lutte contre les discours de haine et de fausses nouvelles	HCDH (lead), PNUD, Ministère de la Communication et médias, Ministère de la Réconciliation nationale, Commission Nationale des Droits de l'Homme, OSCs de défenses des Droits de l'Homme, Organisations féminines, Corporations des médias

Chaque agence récipiendaire des fonds assurera la gestion financière des ressources allouées et la coordination technique des activités concourant à l'atteinte des produits pour lesquels les fonds ont été alloués. Les agences auront la responsabilité de contribuer à la préparation, la mise en œuvre, le suivi des PTA et l'élaboration des rapports techniques relatifs au produit en étroite collaboration avec les autres agences participantes, qui seront soumis pour consolidation à l'agence.

La mise en œuvre du projet sera coordonnée par le HCDH en collaboration avec le PNUD et l'équipe de consolidation de la paix du Bureau de la Coordonnatrice Résidente. Le HCDH s'occupera de la consolidation du plan de travail et des

rapports et travaillera conjointement avec le secrétariat du PBF dans ce processus. Le HCDH s'occupera également de l'organisation des réunions de suivi et de coordination de ce projet ainsi que des missions conjointes si nécessaire. Il ne s'agit pas d'un ajout à un projet existant. Il s'agit d'un projet distinct mais celui-ci s'appuiera également sur les ressources humaines existantes dans d'autres projets au sein des agences récipiendaires.

Ainsi, dans cette logique de s'appuyer sur les ressources humaines existantes au sein de chaque agence récipiendaire pour la mise en œuvre des activités, le PNUD fournira un Expert Juriste international chargé de la mise en œuvre des activités d'accès la justice et un Analyste au programme international chargé des analyses, du suivi des activités sur le terrain auprès des partenaires, de l'assurance qualité des activités et du reporting. Les coûts liés à la rémunération de ces staffs seront supportés en partie par le projet et l'autre par des projets existants au PNUD.

Des ressources humaines supplémentaires seront recrutées afin de fournir les capacités nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des activités du projet et la prestation de services de conseil. En particulier, un (e) officier des droits de l'homme (P3) qui coordonnera les activités du côté du HCDH sous la supervision directe du Chef de Bureau ou son adjoint, un (e) spécialiste de l'administration et des finances, un(e) Consultant-e pour l'élaboration d'un plan stratégique et d'un programme pour les consultations nationales en vue de la mise en place d'une Commission Vérité - Pardon - Réparation - Réconciliation; Un (e) expert (e) volontaire international pour accompagner la Commission nationale des droits de l'homme dans son travail quotidien; un (e) expert volontaire national pour accompagner la Commission vérité, pardon, réparation et réconciliation; un(e) Consultant-e international-e (Magistrat militaire) à la disposition des juridictions militaires responsable du renforcement des capacités opérationnelles des magistrats, des greffiers en chef, des greffiers d'instruction et des secrétaires des greffes et parquets dans les spécificités procédurales de la justice pénale militaire et le respect des règles relatives aux droits de l'homme (notamment le respect des règles relatives à la garde à vue, à la privation de liberté avant jugement, les mentions devant figurer dans les procès-verbaux d'enquête, la gestion des pièces à conviction, etc.); 4) un UNV international chargé du genre et de l'égalité des sexes.

LISTE STAFFING POUR LE PROJET PPDH-PBF_HCDH-PNUD

Titre du Poste	Type de Contrat	% Budget PBF	Poste Existant	Poste à Recruter
	Staffing PNUI	D		
1 Expert Juriste (P4)	FTA	50%	OUI	
1 Analyste au Programme (P2)	FTA	50%	OUI	
	Staffing HCDI	Н		
1 Human Rights Officer, P4	FTA	0%	OUI	
(Coordonnateur du Projet)				
1 Human Rights Officer, P3	FTA	100%		OUI
1 Assistant administratif et	FTA	100%		OUI
financier, G5				
1 Expert – VNU International	VNU	100%		OUI
		_		

c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Risque politique : Manque de volonté politique pour la mise sur pied des grands chantiers et réformes que le projet envisage d'appuyer	Moyen	Dans toutes les phases d'exécution, le respect scrupuleux du principe DO NO HARM sera de mise à travers une évaluation constante des risques
		Le SNU au plus niveau et d'autres partenaires continuent le plaidoyer auprès

Risque réputationnel: Mise en	Moyen	des autorités de transition pour une transition limitée dans le temps, inclusive et respectueuse des droits humains Le SNU veillera à engager un large éventail
cause des principes promus par les Nations Unies notamment en matière d'impartialité	Moyen	d'acteurs dans la mise en œuvre de ce projet pour éviter les soupçons de parti-pris Aussi, les activités d'une plus grande sensibilité feront l'objet d'une communication directe et soutenue avec les autorités en place
Risques techniques : Faiblesses des capacités des institutions chargées de l'exécution de certaines activités	Moyen	Les agences veilleront à faire une évaluation rapide des capacités des entités impliquées dans le projet et à effectuer un suivi régulier destiné à répondre rapidement aux besoins d'assistance technique et opérationnel
Risque opérationnel : lié à d'éventuelles perturbations dans le pays pour la mise en œuvre des activités du projet en lien avec des attaques de groupes extrémistes et rebelles.	Faible	Conduire des activités de plaidoyer auprès du Gouvernement tchadien pour le renforcement des mesures de sécurité en vue d'atténuer ce risque dans certaines zones, notamment les zones du Lac, du nord et de l'est du pays.
Risque financier : manque de ressources engagées par les donateurs.	Moyen	Les partenaires du projet des Nations Unies travaillent activement avec les partenaires techniques et financiers pour explorer d'autres pistes de financement ou pour encourager les contributeurs à continuer par assurer le financement adéquat de ce travail essentiel. Le fait que les Nations Unies engagent les autorités sur le respect des droits humains sera utile pour que les autres partenaires aient plus de confiance dans la transition et s'engagent à l'appuyer euxmêmes.
Risque sécuritaire: Manque de protection des données personnelles et risques de cyberattaques	Moyen	Le principe DO NO HARM sera de mise à travers une évaluation constante des risques sécuritaires Les Nations Unies veilleront à capaciter les bénéficiaires du projet sur les dispositions réglementaires encadrant la protection des données personnelles au Tchad. Les applications garantiront un haut niveau de sécurité tant dans les droits d'accès que dans le stockage des informations L'Agence de Sécurité Informatique et de certification électronique du Ministère de l'Economie sera fortement impliquées dans les aspects techniques en lien avec la lutte contre la cybercriminalité

d) Suivi / évaluation — Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.

Dans le cadre du cycle annuel

- Des réunions régulières de coordination du projet, assurant une bonne planification, un bon suivi et une concentration sur les résultats;
- Rapports trimestriels et semestriels sur le projet, qui évalueront les résultats et l'avancement des activités, les examineront et prendront des décisions afin d'apporter des changements opportuns si nécessaire;
- L'utilisation de Quantum comme ressource clé pour suivre la mise en œuvre des activités et le décaissement des ressources afin d'atteindre les résultats visés : activer le journal des problèmes pour faciliter la résolution des problèmes potentiels qui nécessitent une attention particulière ; et activer le journal des risques pour évaluer et répondre à l'environnement externe qui peut affecter la mise en œuvre du projet ;
- L'objectif de tous les exercices de suivi et d'évaluation est de recueillir des preuves des résultats et des leçons et de les incorporer dans l'amélioration continue du projet.

Annuellement

Conformément aux règles d'audit du PNUD, un cabinet d'audit sera engagé à la fin de chaque année du projet pour entreprendre des audits financiers. Cela comprendra un examen de l'efficacité des activités entreprises par rapport aux fonds dépensés dans le processus de chacune des activités entreprises, et représente un engagement de transparence et de responsabilité envers les parties prenantes en général et les donateurs en particulier.

Évaluations

- Environ 5% du budget du projet a été affecté aux activités de suivi-évaluation. Celles-ci prennent en compte la réalisation d'études de référence et d'enquêtes diverses notamment au moyen de l'outil U-report.
- Une enquête de perception sera menée à la fin du projet pour évaluer l'état d'avancement qualitatif.
- Dans le cadre de l'évaluation finale, le projet commandera un exercice sur les leçons apprises. Cet exercice, qui sera facilité par un ou plusieurs consultants indépendants, sera réalisé à la fin du projet et sera financé par le projet lui-même.
- e) Stratégie de fin de projet / durabilité Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

Ce projet a été conçu pour contribuer au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des institutions nationales et des acteurs nationaux en matière de protection et de promotion des droits humains et à soutenir les autorités du Tchad pour une transition apaisée. Dans ce contexte, le champ d'action du projet est circonscrit dans le temps (24 mois) et l'espace (les ressorts de juridictions des cinq Cours d'Appel).

Bien que ne visant pas à étendre le projet sur une période plus longue, le projet a été conçu en gardant à l'esprit le désir à long terme de construire une culture durable de l'état de droit, de la démocratie et du respect des droits humains dans le pays. L'ambition est de contribuer à atteindre les objectifs de développement durable, au Tchad, entre autres l'objectif 5 « égalité de genre » et l'objectif 16 « Paix, Justice et Institutions Efficaces ». C'est pour cette raison que le projet consacre des ressources substantielles à des activités significatives de renforcement des capacités techniques et opérationnelles des partenaires nationaux d'exécution du projet ainsi que l'éducation des FDS aux droits humains, qui sont des acteurs majeurs et incontournables dans la réussite des plans d'action sur la Paix, la Justice et les Institutions Efficaces, dans un pays comme le Tchad. L'appropriation de ces connaissances contribuera de manière significative à plus long terme à l'effort du Tchad pour construire un nouveau contrat social et progresser vers une consolidation durable de la paix.

C'est également pour cette raison que le projet s'est engagé à renforcer les capacités institutionnelles et à veiller à ce que la formation et le renforcement des capacités soient intégrés aux activités avec la société civile et les médias. Plutôt que de les "utiliser" comme prestataires d'activités, le projet s'est engagé à en faire l'occasion de les développer en tant qu'organes disposant des connaissances et des capacités nécessaires pour continuer à travailler avec les communautés et à demander des comptes au gouvernement.

Par ailleurs, le projet s'assure de la durabilité des outils et plateformes développés à travers une analyse claire des besoins et des attentes des bénéficiaires, de leur ancrage dans les institutions nationales existantes (par ex : l'outil de monitoring des DH au bénéfice de la CNDH) notamment à travers la définition d'une structure de gestion opérationnelle, un plaidoyer pour leur budgétisation durant et après le projet et enfin la formation sur leur utilisation.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Pour ce projet, la mise à disposition de la base de référence pour chaque indicateur sera une condition pour le deuxième transfert des fonds.

Remplissez deux tableaux dans l'annexe D du budget Excel.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire		
Planification					
 Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé 	Х				
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumissic	Х				
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	Х				
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	Х				
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		Х			
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	Х		Les critères de sélection des OSC seront élaborés par les Nations Unies en tenant compte de la représentativité des femmes, des jeunes, des personnes avec handicap		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise e œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	Х		Le projet s'appuiera principalement sur les accorexistants concernant les zones d'intervention des projets FSI (HCDH) et la Chaine Pénale (PNUD dans les cinq Cours d'Appel du Tchad		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	Х				
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	I	V/A			
Genre					
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution)?	Х				
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet	Х				
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	Х				
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X				

${\bf Annexe~B.~Liste~de~contr\^ole~de~l'optimisation~des~ressources~du~projet~PBF~(«~Value~for~Money~»)}$

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	Х		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	Х		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	Х		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.	Х		
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		Х	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.			

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(*This section uses standard wording – please do not remove*)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once
 the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed
 upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed
 a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should
 not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations'
 headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June 2024	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November 2024	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December 2024	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event	
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)	
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure		

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June 2024	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November 2024	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)

Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http://www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- ➤ Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- ➤ Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarters is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- > Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- ➤ Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.³²
- > Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- ➤ Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

38

³² Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/	Étapes
Résultat 1: Les capacités techniques et opérationnelles des structures nationales permettent une justice transitionnelle efficace, ainsi que la promotion et protection des droits humains et la cohésion sociale		Indicateur 1a : Perception des populations sur l'efficacité des mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme Niveau de référence : TBD Cibles : Chefs-lieux des 5 Cours d'Appel (5 provinces)	fréquence de collecte Enquêtes de perception, sondages d'opinion	Évaluation annuelle
(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) Objectif 16 et Objectif 5 (Recommandations de l'Examen		Indicateur 1b: Taux de prise en compte des recommandations issues des consultations pour la mise en place de la Commission Vérité - Pardon - Réparation - Réconciliation Niveau de référence: 0 Cible: 40%	Rapports d'activités, Rapports des consultations nationales	Évaluation ponctuelle
périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) xxxxx	Produit 1.1: Les mécanismes de justice transitionnelle participative et inclusive sont promus et mis en place	Indicateur 1.1.1 Existence d'une Commission Vérité - Pardon - Réparation - Réconciliation Niveau de référence: 0 Cible: 1 avec une composition d'au moins 30% de femmes	Textes réglementaires	-
		Indicateur 1.1.2 : Existence d'une commission d'enquête sur les disparitions forcées et les crimes politiques Niveau de référence: 0 Cible: 1 avec une composition d'au moins 30% de femmes	Textes réglementaires	-
		Indicateur 1.1.3 Pourcentage de femmes et de jeunes ayant pris part aux consultations Niveau de référence: 0 Cible: F: 30%; J: 30%	Rapports d'activités, Rapport de la Commission	Evaluation ponctuelle

	Produit 1.2: Les capacités techniques et opérationnelles de la CNDH en matière de justice transitionnelle, de protection et promotion des droits humains sont renforcées	Indicateur 1.2.1 Taux d'exécution des recommandations issues des missions de monitoring des droits de droit l'homme Niveau de référence: TBD Cible: 70%	Missions	Semestrielles
		Indicateur 1.2.2 : Nombre de violations de droits humains référé en justice Niveau de référence: TBD Cible : + 30% de hausse par rapport à l'existant (dont 50% liés aux VBG)	Rapports d'activités	Semestrielles
		Indicateur 1.2.3 Nombre de cas de violations des DH signalés Niveau de référence: TBD Cible: +30% de hausse par rapport à l'existant (dont 50% liés aux VBG)	Rapport d'activités	Evaluation en continue grâce au tableau de bord de l'outil de monitoring des DH
Résultat 2: L'impunité est réduite à travers une meilleure performance des institutions judiciaires, l'offre d'assistance juridique et judiciaire aux victimes des violations des droits humains ainsi que la connaissance		Indicateur 2a : Nombre d'enquêtes et de poursuites judiciaires engagées contre les présumés auteurs de graves violations de DH Niveau de référence: TBD Cible: 15 à raison de 3 cas emblématiques par CA	Rapports d'activités	Évaluations semestrielles
des droits humains par les FDS (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 2 b : Taux d'exécution des décisions de justice liées aux violations de droits humains Niveau de référence: TBD Cible: 30% (dont 50% liées aux VBG)	Annuaire statistique du Ministère de la Justice du Tchad Missions de suivi	Evaluations semestrielles
Objectif 16 et Objectif 5 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 c La perception des justiciables sur les performances de la justice Niveau de référence: TBD Cible: 50% de satisfaction (dont 50% par des femmes)	Rapports d'activités Rapport de sondage d'opinion de justiciable dans les 5 juridictions	Évaluation annuelle

			Évaluation finale	
cha con con hu lut l'in	roduit 2.1 Les FDS et leur naine de commandement y ompris civile ont une meilleure onnaissance des droits umains et contribuent à la itte contre les violations et impunité iste des activités relevant du roduit:	Indicateur 2.1.1 Taux de réduction d'incidents de violations des droits de l'homme commis par les FDS Niveau de référence:0 Cible: 20% (dont 30% concernant les filles et femmes) Indicateur 2.1.2 Existence d'un cadre général et préliminaire d'évaluation des risques (HRDDP) Niveau de référence: 0 Cible: 1	Sondages Le cadre général et préliminaire d'évaluation des risques (HRDDP)	Evaluation annuelle
		Indicateur 2.1.3 Nombre d'enquêtes conjointes (acteurs judiciaires militaires, CNDH et HCDH) sur les violations des droits humains et les VBG, par les FDS dans les opérations d'application des lois Niveau de référence:0 Cible: 5	Rapports d'activités	Evaluations trimestrielles
po	roduit 2.2 L'accès à la justice our les victimes des violations es droits humains est amélioré istes des activités liées au	Indicateur 2.2.1 Nombre de dossiers de victimes de violations de droits humains (y compris les VBG) référés en justice et traités Niveau de référence: TBD Cible: 500 (50% pour les VBG)	Rapports d'activités	Evaluations semestrielles
100000000000000000000000000000000000000	roduit	Pourcentage de réduction de la surpopulation carcérale grâce aux audiences foraines Niveau de référence : TBD Cible : 25% Indicateur 2.2.2 Nombre de personnes victimes de violations de Droits de l'homme (y compris de VBG) bénéficiant d'une assistance juridique et judiciaire Niveau de référence: TBD Cible: 500 (Femme = 400 ; Homme= 100)	Missio de suivi Rapport de la Direction des Affaires pénitentiaires du MJDH Rapports d'activités mensuels du Barreau	Evaluations semestrielles Evaluations mensuelles
		Indicateur 2.1.3 Nombre de victimes (H/F) ayant	Rapports d'activités	Evaluations
		bénéficié d'assistance psychosociale, médicale,	mensuels	mensuelles

		aux victimes et témoins (y compris de violences physiques, sexuelles et psychologiques) pour indigent (e) s et/ou menacé (e)s. Niveau de référence: 0 Cible: 350 (Femme 300 = ; Homme= 50)		
Résultat 3 : La vulnérabilité des populations aux discours de haine et des fausses informations est atténuée au moyen d'une éducation civique à travers les OSC, le ministère de la Réconciliation Nationale et de la		Indicateur 3 a Réduction d'incidents découlant de discours de haine et de diffusion de fausses nouvelles Niveau de référence: TBD Cible: - 25%	Rapports d'activités	Evaluation annuelle
Cohésion Sociale les médias, les institutions et autres acteurs nationaux pertinents (Cible(s) ODD auxquels le projet		Indicateur 3 b Proportion de jeunes formés et engagés dans des initiatives communautaires et locales de prévention des conflits et accompagnement juridique) Niveau de référence : TBD	Rapports d'activités	Evaluation annuelle
contribue, le cas échéant)		Cible: 300 (Femme = 100; Homme= 200)		
Objectif 16 et Objectif 5 (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 3 c Pourcentage de personnes se déclarant satisfaites des messages de paix et de tolérance véhiculés par les médias Niveau de référence: TBD Cible: 50% des enquêtés (dont 50% de femmes)	Rapports d'activités; couvertures médiatiques	Evaluation annuelle
ue i Examen)	Produit 3.1 Les OSC, le ministère de la Réconciliation et de la Cohésion Sociale ainsi que d'autres structures nationales habilitées disposent de compétences nécessaires pour surveiller, enquêter et publier des rapports crédibles sur les discours de haine	Indicateur 3.1.1 Nombre d'initiatives de prévention et de lutte contre les fausses nouvelles et de discours de haine entreprises par le Ministère de la Réconciliation nationale à la suite de leur formation Niveau de référence : 00 Cible : 3 Indicateur 3.1.2 Taux de mise en œuvre des	Rapports d'activités Rapports d'activités	Evaluation semestrielle
		recommandations adoptées et implémentées dans le cadre du Mécanisme RENCO ; Niveau de référence : 0		

	Cible :50%		
	Taux de mise en œuvre des recommandations issues des fora de dialogue et d'échange organisés par le Ministère de la Réconciliation sur la paix, la cohésion sociale et la prévention des conflits avec les institutions étatiques, les communautés et autres groupes sociaux pour réduire les tensions liées aux discours de haine. Référence: TBD Cible: 50%	Rapports	
Produit 3.2 Les acteurs des médias traditionnels et les influenceurs disposent de mécanismes de lutte contre les discours de haine et de fausses nouvelles	Indicateur 1.1.3 Nombre de médias formés et capables d'assurer la veille et l'alerte sur les discours de haine et la diffusion de fausses nouvelles Niveau de référence :TBD Cible : 25 (dont 50% de femmes)	Rapports d'activités	
	Indicateur 3.2.2 Nombre de personnes formées sur la communication non violente, la gestion de l'information et les messages de paix dans les cinq (5) ressorts de Cours d'appel du Tchad Niveau de référence:0 Cible: 400 (Femme = 100 ; Homme= 300)	Rapports d'activités	